Reçu au Secrétariat général
le 7 avril 2026

Les exigences linguistiques

Sommaire

1.1 La charge étudiante moyenne

- À l'Université de Moncton, la charge normale varie entre 30 à 44 crédits par année universitaire (automne/hiver), selon le programme.
- Actuellement, les exigences linguistiques représentent jusqu'à 33 crédits hors programme (6 à 12 cr. FRAN + 0 à 21 cr. ANGL). Les OFG1 et 6 s'y ajoutent pour un total pouvant atteindre 39 crédits. C'est excessif.
- Pour les nouvelles personnes étudiantes (types « N »), la **charge moyenne par session** à l'Université de Moncton (**15,2 cr.**) est bien au-dessus de celle dans les autres universités des Maritimes (**13,5 cr**. avec facturation par session et **12,9 cr.** avec facturation par cours).
 - Dans les universités des Maritimes, la charge moyenne des types « N » est de 13,4 crédits aux sciences, de 13,6 crédits en administration et de 12,84 crédits aux arts et sciences sociales.
- Un **crédit** est censé représenter 15 heures de cours (sur 15 semaines) plus 30 heures de travail personnel pour un total de 45 heures (règlement 1.7). Une **charge normale** de **15 crédits** représente **45 heures** d'étude par semaine (règlement 10.1). Une charge de 18 crédits représente 54 heures d'étude par semaine alors qu'une charge de **21 crédits** représente **63 heures** d'étude par semaine sans compter les déplacements, les repas, le travail, etc.
- La grande majorité des universités interdisent aux nouvelles personnes étudiantes de suivre des cours en surcharge. Dans les universités des Maritimes, **seulement 2 % des types « N »** suivent 6 cours ou plus par session alors que 51 % en suivent 5 et 31 % n'en suivent que 4. À l'UMCS, **44 % des types « N »** ont des cours en surcharge.
- Dans certains programmes (ex. nutrition, B. Éd.), la **majorité** des personnes inscrites doivent obtenir des crédits en plus du total approuvé pour le diplôme. Ces cours entraînent des **frais additionnels** et prolongent la **durée des études**. Ces informations ne sont pas communiquées avec transparence.

1.2 Mettre en œuvre des stratégies pour réduire le nombre de crédits à obtenir

- Réduire le **nombre total de crédits** nécessaire à l'obtention du diplôme :
 - Le nombre d'années (ex. le B.T.S. passera de 5 ans à 4 ans);
 - Le nombre de sessions (ex. le B. Sc. (nutrition) passera de 11 sessions à 10 en éliminant la session de printemps-été à la fin de la 5e année);
 - Le nombre de crédits par session (ex. le B. Éd. passera de 168 à 161 crédits);
 - Le nombre de crédits dans le second diplôme (12.3) : le nombre de crédits nécessaires pour l'obtention d'un second diplôme passera de 36 à 30 crédits.
- Réduire le **nombre de cours réussis à reprendre** :
 - Changement de programme (10.5) : avec le nouveau modèle pour le B.A., moins de cours seront exclus en cas de changement de programme; créer une passerelle entre le D.S.S. et les autres programmes connexes : reconnaître l'équivalence de certains cours (ex. MATH/ADCO au programme de nutrition);
 - Retour aux études (1.6.10 Cours suranné) : reconnaître les cours suivis antérieurement à moins que l'agrément l'interdise (un cours de philosophie n'est pas un carton de lait);

Préparé par la VRAEAP, le 7 avril 2026 v3.

- Transfert d'un autre établissement (8.4 Code des lettres) : offrir une exemption pour l'OFG1 si l'on a déjà obtenu 24 crédits ou plus dans un autre établissement;
- Chevauchement de programme (2.11) : en cas de chevauchement, permettre à la personne étudiante de choisir un cours au choix;
- Double siglage (1.6.6 Cours à multiples sigles) : augmenter le nombre de cours multi-sigles dans les programmes.

2.1 Les cours de français (FRAN) : 9 crédits ou 12 crédits?

- Toutes les personnes étudiantes ont satisfait à la **condition d'admission générale** fixée par l'Université de Moncton (FRAN 10411 avec une moyenne minimale de 65 %).
- Propose-t-on de baisser le niveau exigé en français? Non, on continuera à exiger FRAN1500/2600 dans tous les programmes.
- Au test de classement en français, les résultats sont comme suit : 0 cr. (10 %, transferts), 6 cr. (38 %), 9 cr. (28 %) et 12 cr. (23 %).
- La **mise à niveau** existe dans quelques disciplines sur une base individuelle pour les personnes qui n'ont pas suivi de cours en 12^{e} année (ex. MATH1013/1023 *Mathématique générale I/II*, BIOL1023 *Éléments de biologie*, BIOL1033 *Nature envir. être humain*). Mais lorsque 51 % de la population étudiante est concernée par une discipline où toutes et tous ont réussi un cours de 12^{e} année avec 65 % ou plus, on peut difficilement parler de mise à niveau.
- Il est proposé d'abolir les cours FRAN1101/1102 et d'offrir le cours FRAN1003. Les deux formules (6 cr. vs 3 cr.) couvrent la même matière actuellement. Quel est le but de cette proposition?
 - Réduire les surcharges des personnes étudiantes ayant les résultats les plus faibles. **Imposer un 6^{e} ou un 7^{e} cours ne favorise pas la réussite étudiante**.
 - Les personnes qui doivent obtenir 12 crédits de FRAN sont aussi celles qui ont le plus de **difficultés académiques** (ex. moyenne plus faible, échecs, cours réussis à reprendre).
 - Les inscriptions au cours FRAN1102 représentent 74 % de celles au cours FRAN1101. Si certaines personnes sont exemptées de FRAN1102 après le cours FRAN1101, d'autres abandonnent leurs études.
 - Le **taux d'abandon** parmi celles qui doivent obtenir 12 crédits de FRAN est **de 28 %** alors qu'il est de 15 % pour les autres personnes.
 - Dans le cadre d'initiatives d'accessibilité, **les autres universités proposent une charge réduite en 1re année** (max. de 4 cours par session) axée sur les compétences de base avec un encadrement personnalisé.
 - Il est proposé de réduire la taille des groupes de FRAN1003 afin de transformer la pédagogie et d'offrir un encadrement plus personnalisé. (Ce ne serait pas possible sans abolir FRAN1101/1102.) En 2025, 139 groupes de FRAN ont été offerts dans le réseau avec un total de 3263 inscriptions.
 - Notons que suivre un grand nombre de cours en anglais n'aide pas à renforcer les compétences en français, les manuels en anglais non plus.
- Le nouveau cadre des diplômes reste-t-il fonctionnel si l'abolition de FRAN1101/1102 est rejetée? Oui, bien sûr. On misera sur les autres stratégies identifiées ci-dessus pour réduire le plus possible la charge étudiante.
- Notons qu'il est proposé de créer une formation linguistique de 30 cr. au B.A.-B. Éd. (primaire) (FRAN/LING/LITT) afin d'améliorer les compétences des futures personnes enseignantes. Le Campus Saint-Jean offre une semaine intensive de perfectionnement en français aux enseignantes et enseignants en août.

2.2 Les modifications proposées aux cours de mise à niveau en français

- Il est proposé d'abolir FRAN1101/1102 et d'offrir FRAN1003 aux personnes ayant besoin de mise à niveau.
- Avec les ressources actuelles, il est possible de réduire la taille des groupes afin d'offrir un encadrement plus personnalisé.

	Printemps-été, automne et hiver (2025) – Réseau				**Proposition**
Cours	FRAN1003	FRAN1101	FRAN1102	**Total (2025)**	FRAN1003
Nombre de groupes	17	18	16	51	51
Inscriptions	340	379	280	999	719 (340 + 379*)
Moyenne par groupe**	20	21	17,5	19,6	14

*Les 280 personnes inscrites à FRAN1102 représentent un sous-ensemble des personnes inscrites à FRAN1101.
*Il y a des variations entre les campus (ex. l'UMCM a des groupes de 36) et entre les sessions de printemps-été vs automne/hiver.

- Afin d'**améliorer la rétention** des personnes qui doivent obtenir 12 crédits de FRAN, on pourrait proposer une année préparatoire ou de transition avec **une charge réduite en 1re année** (max. de 4 cours par session) axée sur les compétences de base avec un encadrement personnalisé.
- **REBONDIR** est un programme d'encadrement personnalisé pour la personne étudiante qui éprouve des difficultés dans ses études et qui n'a pas atteint la moyenne minimale exigée par son programme d'études. On pourrait l'adapter dans le cadre d'une telle année de transition.

3.1 Les cours d'anglais (ANGL)

- En 2025, 62 groupes d'ANGL ont été offerts dans le réseau avec un total de 1079 inscriptions.
- Au test de classement en anglais, les résultats sont comme suit :
 - 94 % dépassent le niveau d'ANGL1012
 - 83 % dépassent le niveau d'ANGL2021
 - 68 % dépassent le niveau d'ANGL2022
 - 50 % dépassent le niveau d'ANGL3031
 - 27 % dépassent le niveau d'ANGL3032
 - 3 % dépassent le niveau d'ANGL3041.

 Notons que 15 % des personnes étudiantes sont exemptées du test d'anglais (transferts de crédits).
- Les cours ANGL1011 et 1042 seront abolis. Aucun programme n'exigera l'ANGL1041. Ainsi, il restera un maximum de 15 crédits (ANGL1012, 2021/2022, 3031/3032).
- Dans les programmes en sciences de la santé, d'une part, et au B.A.A. et dans les programmes coop, d'autre part, il est proposé d'avoir une approche plus ciblée après le niveau d'ANGL2022.
- Il est proposé :
 - D'exiger un **maximum de 12 crédits de formation linguistique** incluant un maximum de 6 crédits d'anglais dans les programmes où l'atteinte des RAP n'exige pas de niveau spécifique d'anglais;
 - D'exiger un niveau spécifique d'anglais dans les **programmes exceptionnels où l'atteinte des RAP le nécessite**. Il est obligatoire d'ajouter une condition d'admission lorsque l'atteinte des RAP nécessite un niveau spécifique d'anglais et que la diplomation est impossible sans dépasser le nombre de crédits prévus au diplôme.

3.2 Intégrer les cours d'anglais dans la feuille de route en tenant compte de la structure du diplôme

Plutôt que d'avoir un grand nombre de crédits de niveau 1000 qui se trouvent en dehors du diplôme ou qui remplacent la quatrième année, ce qui mène à la non-conformité avec les normes canadiennes pour un baccalauréat de 120 crédits, il est proposé d'intégrer les cours d'anglais dans les diverses composantes du diplôme dans la mesure du possible, en tenant compte des spécificités de chaque diplôme. Exemples :

- Augmenter le nombre de crédits réservés à la **formation linguistique (ANGL/FRAN)** dans la feuille de route. Il est proposé de réserver 12 crédits au lieu de 9 crédits; en cas d'exemption, ils deviennent des cours au choix.
- Reclasser certains cours au niveau 2000 ou 3000 (voir les cours d'ALLE et d'ESPA) afin qu'on puisse les choisir comme des **cours au choix**.
- Reconnaître des cours d'ANGL dans le cadre d'un **profil** ou d'un **certificat intégré**.
 - Créer un profil « didactique d'une langue seconde » au B.A.-B. Éd. (primaire). Un profil pourrait comprendre deux cours avancés d'anglais ainsi que le cours EDDP4713 *Langue seconde au primaire*.
 - Créer un cours d'anglais EDUC/ANGL axé sur la grammaire en enseignement. UNB offre un certificat en enseignement de l'anglais langue seconde qui est intégré au B. Éd.
- Offrir une **mineure** en anglais langue seconde qui combine des cours existants (ANGL1012, 2021/2022, 3031/3032/3041) avec de nouveaux cours et des cours existante.
 - Dans le nouveau B.A.A. avec ou sans spécialisation, il sera possible de choisir une mineure hors faculté.
- Inclure un cours d'ANGL ciblant un milieu professionnel spécifique (et non pas un niveau) dans la **majeure**, la **spécialisation** ou le **baccalauréat spécialisé**.
 - B.A.A. (gestion internationale) : inclure ADMI/ANGLXXXX *Anglais des affaires* ou ADMI/ANGLXXXX *Communication professionnelle* dans la spécialisation en gestion internationale.
 - B. Sc. (nutrition) : inclure SANT/ANGLXXXX *Rédaction professionnelle* ou SANT/ANGLXXXX *Communication professionnelle* dans le programme de nutrition et l'ouvrir aux autres programmes en sciences de la santé.

La formation linguistique

0. Les principes de la réforme

0.1 Reconnaître et respecter la diversité des personnes étudiantes et de leurs projets d'études

0.2 Reconnaître et respecter les normes de chaque diplôme (ex. B.A., B. Sc., B.A.A.)

0.3 Offrir les mêmes options que les autres universités canadiennes à partir de la même offre de cours

0.4 Ne pas limiter arbitrairement les choix des personnes étudiantes en rendant obligatoire ce qui pourrait être facultatif

1. La formation linguistique proposée

1.1 Les modifications proposées aux cours

1.2 Exiger un nombre de crédits maximum de formation linguistique

1.3 Exiger un niveau spécifique d'anglais dans les cas exceptionnels

1.3.1 L'atteinte des RAP nécessite-t-elle un niveau spécifique d'anglais?

1.3.2 L'arbitraire et l'incohérence des niveaux d'anglais exigés actuellement

1.3.3 Exiger une condition d'admission particulière dans les cas exceptionnels

1.3.3.1 Une condition d'admission obligatoire

1.3.3.2 Les cours recommandés aux élèves

1.4 Réduire le nombre de crédits exigés

1.4.1 Réduire la durée du baccalauréat

1.4.2 Réduire les exigences de la formation générale

1.4.3 Améliorer la fluidité des parcours

2. Les impacts des exigences linguistiques actuelles

2.1 Les exigences linguistiques actuelles basées sur l'atteinte d'un niveau spécifique d'anglais

2.2 Les impacts sur les personnes inscrites aux diplômes non professionnels (B.A., B. Sc., B.A.A.) (120 cr.)

2.2.1 La non-conformité avec les normes canadiennes

2.2.2 L'absence d'options (ex. double majeure, mineure facultative, cours au choix)

2.2.3 L'iniquité entre les groupes

2.3 Les impacts sur les personnes inscrites aux diplômes professionnels : l'ex. du B. Sc. (nutr.) (158 cr.)

2.3.1 Le non-respect du principe d'autoportance du baccalauréat

2.3.2 Les cours en surcharge

2.3.2.1 La charge normale de cours

2.3.2.2 Les cours en surcharge avec permission spéciale

2.4 Les impacts sur les personnes inscrites aux programmes exigeant plus de 15 crédits par session : l'exemple du B. Éd. combiné (168 cr.)

2.4.1 La charge « normale » qui dépasse le seuil de 15 crédits par session

2.4.2 La charge des personnes étudiantes en première année (types N)

2.4.3 Les cours en surcharge interdits en première année

3. Les modifications proposées au règlement 6 sur les exigences linguistiques

Annexes

1. La progression dans les niveaux (du niveau 1000 au niveau 3000)
2. Équilibrer la distribution des cours dans la feuille de route : l'exemple du B.A.
3. La formation linguistique obligatoire au B.A.A., au B. Sc. et au B.A.

Préparé par la VRAEAP, le 7 avril 2026 v3.

0. Les principes de la réforme

0.1 Reconnaître et respecter la diversité des personnes étudiantes et de leurs projets d'études

- **Reconnaître la diversité des personnes étudiantes**.
 - Les personnes diplômées du B.A.A. (comptabilité) deviendront-elles toutes CPA?
 - Celles du B. Sc. (chimie) deviendront-elles toutes membres de l'Ordre des chimistes du Québec?
 - Celles du B. Sc. (nutrition) travailleront-elles toutes comme diététistes dans le réseau de santé Horizon?
- **Réduire le fardeau sur les personnes étudiantes**.
 - Les cours à la session de printemps-été comportent des frais additionnels alors que les cours en surcharge à la session d'automne ou d'hiver peuvent occasionner des difficultés académiques.
 - La grande majorité des universités **interdisent aux premières années (types N) de suivre des cours en surcharge** et permettent un maximum de 18 crédits par session dans les années subséquentes à condition d'avoir une certaine moyenne cumulative minimale, la médiane étant entre 2,75 et 3,0.
- **Respecter le principe de l'équité entre les groupes.**
 - La population étudiante de l'international représentait 2,3 % en 1995, **6,9 % en 2005**, 19,4 % en 2015 et **42,5 % en 2025** (44,9 % si l'on inclut les personnes ayant la résidence permanente).
 - Les exigences qui fonctionnent bien pour les **Acadiennes et Acadiens du Sud-Est** mais qui sont problématiques pour celles et ceux du Nord-Ouest ou du Nord-Est **sont à éviter**. Il en va de même pour les personnes étudiantes de l'international.
- **Reconnaître que la majorité des personnes étudiantes poursuivront leurs études pendant les six années après la diplomation (CESPM).**
 - **82 % des personnes diplômées au B. Sc.** ont poursuivi leurs études : 56 % aux cycles supérieurs, 36 % au premier cycle et 9 % au collège;
 - **70 % des personnes diplômées au B.A.** ont poursuivi leurs études : 49 % aux cycles supérieurs, 34 % au premier cycle, 13 % au collège et 3 % dans d'autres formations;
 - **48 % des personnes diplômées au B.A.A.** ont poursuivi leurs études : 35 % en cherchant un titre professionnel, 28 % aux cycles supérieurs, 18 % au collège, 12 % au premier cycle et 7 % dans d'autres formations.
 - Pour la CESPM, tout baccalauréat doit développer chez les personnes étudiantes « la capacité de veiller à leur propre apprentissage […], et de choisir un programme d'études approprié **pour d'autres études ou aux fins de perfectionnement professionnel** ».
 - **Tout au long de la carrière**, il y a des possibilités de cours de perfectionnement professionnel, de formation continue, de stages intensifs, de cours en ligne, etc.

0.2 Reconnaître et respecter les normes de chaque diplôme (ex. B.A., B. Sc., B.A.A.)

- **Respecter le nombre total de crédits** qui est dans les normes pour le diplôme (ex. 120 cr.).
- **Respecter l'autoportance des diplômes et créer une condition d'admission** si l'atteinte des RAP nécessite un niveau spécifique d'anglais.
- **Respecter le nombre maximum** de crédits de niveau 1000 **et le nombre minimum** de crédits de niveau 3000/4000.
- **Réduire la place de la formation générale**. Ne pas alourdir les diplômes avec des OFG qui se voient rarement ailleurs.

Préparé par la VRAEAP, le 7 avril 2026 v3.

- À l'Université d'Ottawa, la formation générale est de 6 à 12 crédits.
- À l'Université de Moncton, la formation générale comprend un grand nombre de crédits hors programme qui ne contribuent à aucune majeure ni mineure (ex. FASS1000, FRAN1003, ANGL1012).
- Avec ces trois OFG (**OFG 1, 8 et 9**), on peut atteindre **36 crédits**, ce qui est excessif.
- Six de nos OFG existent dans **moins de 10 %** des 66 universités examinées, généralement au B.A.

OFG1	**Trois** universités (Dalhousie, UNB et UPEI) offrent des cours dont les RAG rejoignent en partie ceux des cours d'OFG1.
OFG2	**Une** université (UBC) exige 3 crédits choisis dans une liste de cours en « Place and Power » (communautés autochtones et **sud-asiatiques**) : « This requirement encourages you to place yourself "inside the story" in order to comprehend the systems of power, social relations, structures of inequality, and the diversity of cultural identities and communities at play ». **Neuf** universités (UPEI, Regina, Brandon, Manitoba, Winnipeg, Lakehead, Laurentienne, Saint-Paul, Trent) ont une exigence en **connaissances autochtones**.
OFG3	**Une** université (Fraser Valley) exige 3 crédits en « Personal and social responsibility competencies ».
OFG4	**Quatre** universités exigent un cours de niveau 1000 en **études multidisciplinaires** (Dalhousie, UNB) ou **transdisciplinaires** (Alberta, Waterloo). Au B.A., Ottawa propose l'option d'un cours d'initiation aux **études interdisciplinaires** parmi les exigences de niveau 1000. Royal Roads offre un cours de niveau 3000 qui propose de clarifier ces trois termes (multi-, trans-, interdisciplinarité).
OFG6	**Cinq** universités (CBU, MTA, StFX, Carleton, Toronto) exigent des crédits en arts et lettres. Notons que MTA, Toronto et StFX admettaient des femmes au 19e siècle. CBU a été fondée par StFX. Carleton était une université privée.
OFG7	**Deux** universités (Fraser Valley et Ottawa) exigent des cours de PHIL. Ottawa exige 3 crédits de cours PHIL de niveau 1000 en logique pour les arts mais pas pour les sciences sociales**.**

Lorsque les personnes étudiantes peuvent choisir les cours qui les intéressent plutôt que les cours des disciplines connexes et les cours d'OFG, les membres du corps professoral et les personnes étudiantes ont une **meilleure expérience dans la salle de classe**.

L'équipe d'évaluation externe en études françaises souligne que le fait d'avoir retiré la plupart des préalables **met à risque la qualité des cours avancés** qui sont offerts comme cours d'OFG.

FASS-007 LING/LITT (CDU-230923)	« Les membres de l'administration de la Faculté des arts et des sciences sociales ont eux-mêmes reconnu que **la création des OFG (Objectifs de Formation Générale) a eu des effets regrettables qui n'avaient pas été entrevus lors de leur création.** […] Enfin, les réaménagements du programme ont eu un autre effet corolaire : **en retirant la plupart des prérequis**, les étudiant.e.s venant d'autres programmes peuvent s'inscrire dans les cours de tous les niveaux, **y compris les cours de niveau 4000**… sans avoir jamais pris de cours dans la discipline auparavant. Le corps professoral a partagé les difficultés auxquelles il fait ainsi face dans ses cours avancés. Comment en effet enseigner un cours de niveau avancé de façon à ce qu'il forme adéquatement les étudiant.e.s se spécialisant dans cette discipline, tout en permettant aux étudiant.e.s non spécialistes (qui ont choisi ce cours comme OFG) de le suivre aussi? […] Il résulte de cette horizontalité du programme **un effet de dilution du contenu dans les cours avancés** qui, en plus de compliquer l'enseignement, **risque d'affecter la qualité du contenu du cours pour les étudiant.e.s du programme**. »

Préparé par la VRAEAP, le 7 avril 2026 v3.

0.3 Offrir les mêmes options que les autres universités canadiennes à partir de la même offre de cours

- **Permettre aux personnes étudiantes de choisir** des cours au choix, une mineure facultative, une deuxième majeure ou un profil. S'assurer que les options en langue s'intègrent dans la structure des diplômes.
- **Offrir l'option de parfaire ses connaissances en anglais**.
 - **Offrir des cours crédités de communication professionnelle dans le milieu des affaires** qui visent la préparation aux stages pour le B.A.A. et les programmes coop (ex. ADMI/ANGLXXXX *Anglais des affaires*, ADMI/ANGLXXXX *Communication professionnelle*) en collaboration avec la **Formation continue**.
 - **Offrir des cours crédités de communication professionnelle en santé** pour préparer les stages en science infirmière, nutrition, kinésiologie, travail social, etc. (ex. SANT/ANGLXXXX *Rédaction professionnelle*, SANT/ANGLXXXX *Communication professionnelle*) en collaboration avec la **Formation continue**. Créer ces cours en fonction des compétences visées par les tests linguistiques du réseau de santé Horizon. Y aurait-il une collaboration possible avec le Centre de formation médicale du N.-B.?
 - **Offrir une mineure en anglais langue seconde** qui combine les cours existants (ANGL1012, 2021/2022, 3031/3032/3041) et de nouveaux cours. Dans le nouveau B.A.A., il sera dorénavant possible d'ajouter une mineure hors faculté.
- **Créer une condition d'admission particulière et offrir une formation intensive en anglais (ex. un microprogramme ou un certificat de 15 cr.)**.
 - **Offrir une formation intensive** chaque année pour les personnes admises aux programmes dont les stages peuvent avoir lieu dans des milieux où l'anglais est une langue de travail ou de service. Cela pourrait se faire en collaboration avec la **Formation continue**.
 - La formation pourrait être pertinente à la session de printemps-été suivant la première année d'études. Notons que les personnes inscrites au B. Sc. (nutrition) ayant besoin de 12 crédits de mise à niveau finissent par obtenir 170 crédits dans 6 ans actuellement, ce qui n'est pas du tout dans les normes pour un baccalauréat. Un financement pourrait être disponible pour les programmes en santé.
 - Offrir une formation intensive pour les futures personnes étudiantes ayant terminé leurs études secondaires en janvier.

0.4 Ne pas limiter arbitrairement les choix des personnes étudiantes en rendant obligatoire ce qui pourrait être facultatif

- **Permettre aux personnes étudiantes de se démarquer en personnalisant leur formation**. Par exemple, **créer un profil « didactique d'une langue seconde » au B.A.-B. Éd. (primaire)** plutôt que d'exiger le niveau d'ANGL3032.
 - Un profil pourrait comprendre deux cours avancés d'anglais ainsi que le cours EDDP4713 *Langue seconde au primaire*.
 - Créer un cours d'anglais EDUC/ANGL axé sur la grammaire en enseignement.
 - Notons que UNB offre un certificat en enseignement de l'anglais langue seconde qui est intégré au B. Éd.
- **Exiger un niveau élevé d'anglais lorsque l'atteinte des RAP le nécessite** (ex. B. Trad.).

Préparé par la VRAEAP, le 7 avril 2026 v3.

1. La formation linguistique proposée

1.1 Les modifications proposées aux cours

Il est proposé de reclasser certains cours avec modification des résultats d'apprentissage généraux (RAG) afin de permettre aux personnes étudiantes de les suivre sans dépasser la limite de **48 crédits de niveau 1000**. Une telle progression est la norme dans les départements de langues. Voir le tableau en annexe.

	FRAN	FLSA	ANGL
1000	~~**FRAN1101 Grammaire moderne I**~~ ~~**FRAN1102 Grammaire moderne II**~~ FRAN1003 Éléments de gramm. mod. FRAN1500 Communication orale	 FLSA1401Grammaire et rédaction FLSA1500 Français oral	~~**ANGL1011 Language, writing and reading**~~ ANGL1012 **English for Beginners**
2000	 FRAN**2600** Communication écrite	FLSA**2402** Grammaire avancée FLSA**2600** Rédaction avancée	ANGL**2021 Basic English I** ANGL**2022 Basic English II**
3000			ANGL**3031 Intermediate English I** ANGL**3032 Intermediate English II** ANGL**3041 Advanced English** ~~**ANGL1042 Lang., writing and reading**~~

Si certains cours sont reclassés au niveau 3000, les personnes étudiantes pourront les comptabiliser envers le total exigé de **36 crédits de niveau 3000/4000** au diplôme (cheminement régulier) ou de **39 crédits de niveau 3000/4000** au diplôme (cheminement distinction).

Notons qu'il est proposé de créer une **formation linguistique de 30 cr. au B.A.-B. Éd. (primaire)** (FRAN/LING/LITT). Actuellement les personnes inscrites doivent avoir une moyenne de 2,6 en FRAN1500/1600 et réussir chaque tâche d'EDUC2003 *Le français en enseignement* avec une note de 76 % ou plus.

Il est proposé :

- De réduire la mise à niveau en français à 3 crédits (FRAN1003). Notons que le cours FRAN1003 comprend l'ensemble du contenu des cours FRAN1101/1102;
- De reclasser le cours FRAN1600 au niveau 2000 (FRAN**2600**);
- D'abolir les cours ANGL1011 et 1042 et de créer de nouveaux cours répondant aux besoins facultaires;
- De reclasser les autres cours d'anglais et d'en modifier les titres et les résultats d'apprentissage (RAG);
- De faire évaluer les tests de classement, étant donné que la population étudiante a beaucoup évolué.

Le test de classement en français

Si le classement se fait dans le cadre du cours FRAN1500, la personne étudiante ayant besoin de mise à niveau suivra le cours FRAN1003 **avant** de s'inscrire au cours FRAN**2600**. Autrement, le cours FRAN1003 **précédera** les cours FRAN1500/**2600** (voir le règlement 6.2.2).

Si un seul cours de mise à niveau est offert (FRAN1003), le contingentement pourrait être réduit afin d'offrir un accompagnement plus personnalisé. Il est actuellement à 36. Le rôle du Centre d'aide en français (CAF) (UMCM/UMCS) et du Centre d'aide en français et en anglais (CAFA) (UMCE) serait à revoir.

La planification de l'offre d'un seul cours de mise à niveau au lieu de trois (FRAN1101/1102/1003) mènerait à une utilisation plus efficace des ressources.

Les résultats des tests de classement

- 52 % suivront FRAN1003/1500/**2600** et 48 % suivront FRAN1500/**2600**
- 83 % dépassent le niveau d'ANGL**2021**
- 68 % dépassent le niveau d'ANGL**2022**
- 50 % dépassent le niveau d'ANGL**3031**.

Préparé par la VRAEAP, le 7 avril 2026 v3.

1.2 Exiger un nombre de crédits maximum de formation linguistique

Il est proposé :

- D'exiger un **maximum de 12 crédits de formation linguistique** incluant un maximum de 6 crédits d'anglais dans les programmes où l'atteinte des RAP n'exige pas de niveau spécifique d'anglais;
- D'exiger un niveau spécifique d'anglais dans les **programmes exceptionnels où l'atteinte des RAP le nécessite**;
- D'exiger une **formation linguistique en français de 6 crédits plus 3 crédits de mise à niveau** selon les résultats au test de classement;
- De **réserver jusqu'à 12 crédits dans la feuille de route** pour la formation linguistique plutôt que 9 crédits comme c'est le cas actuellement.

Selon les résultats au test de classement en FRAN		Selon les résultats au test de classement en ANGL		Total
Crédits exigés	**6 à 9 cr. FRAN**	Crédits exigés	**0 à 6 cr. ANGL**	**6 à 12 cr.**
9 cr. (52 %)	FRAN1500/**2600** + FRAN1003 **ou** 9 cr. de cours équivalents obtenus dans un autre établissement	0 cr. (70 %)	(Dépassement du niveau d'ANGL**2022**)	9 cr.
		3 cr. (30 %)	ANGL1012, **2021** ou **2022**	12 cr.
6 cr. (48 %)	FRAN1500/**2600** **ou** 6 cr. de cours équivalents obtenus dans un autre établissement	0 cr. (72 %)	(Dépassement du niveau d'ANGL**2022**)	6 cr.
		3 cr. (13 %)	ANGL**2022**	9 cr.
		6 cr. (14 %)	ANGL**2021**/**2022** ou ANGL1012/**2021**	12 cr.

Les exigences excessives

- Les exigences excessives prolongent la durée des études, retardent la diplomation et entraînent des frais additionnels.
- Elles ont également l'effet de déséquilibrer le diplôme. La proportion de cours de niveau 1000 dépasse parfois 50 %, alors que la proportion de cours de niveau 4000 se réduit parfois à 0 %. Un tel diplôme n'est pas conforme aux normes canadiennes.

1.3 Exiger un niveau spécifique d'anglais dans les cas exceptionnels

1.3.1 L'atteinte des RAP nécessite-t-elle un niveau spécifique d'anglais?

L'atteinte des RAP exige **rarement** un niveau spécifique d'anglais.

- C'est le cas lorsque la langue seconde est **l'objet d'étude** : ex. baccalauréat en traduction, B.A. (majeure en anglais).

L'atteinte des RAP **n'exige pas** de niveau spécifique d'anglais :

- Lorsqu'un niveau de bilinguisme anglais-français est un atout selon le projet d'études et de carrière; ou
- Lorsque les stages peuvent avoir lieu dans des milieux où l'anglais est une langue de travail ou de service.

Rappelons que, pour une personne au Nouveau-Brunswick, la vie offre bien d'autres occasions que le baccalauréat de perfectionner son anglais. **Tout au long de la carrière**, il y a des possibilités de cours de perfectionnement professionnel, de formation continue, de stages intensifs, de cours en ligne, etc.

1.3.2 L'arbitraire et l'incohérence des niveaux d'anglais exigés actuellement

Les exigences actuelles sont souvent arbitraires et incohérentes :

- Le B.A. multidisciplinaire exige l'ANGL**3032** alors que le B.A. avec majeure dans les mêmes disciplines exige l'ANGL**2022** ou **3031**.
- Le B.A. (majeure en histoire) exige l'ANGL**3031** alors que le B.A.-B. Éd. (majeure en histoire) exige l'ANGL**2022**.
- Le B.A. avec majeure en histoire et mineure en sociolinguistique exige l'ANGL**3031** alors que le B.A. avec majeure en études françaises – profil linguistique et mineure en histoire exige l'ANGL**2022**. Dans les deux programmes, la banque de cours pour la majeure et la mineure est la même. Ce n'est pas logique.

Le B.A.-B.Éd. (primaire) et le B. Éd. primaire (à temps partiel) mènent tous les deux à l'enseignement au niveau primaire.

- Le baccalauréat combiné exige l'ANGL**3032** (3 à 15 crédits d'anglais).
- Le B. Éd primaire n'a **aucune exigence** en anglais. Les personnes étudiantes ayant étudié à l'Université de Moncton auraient atteint le niveau d'ANGL**2022** ou **3031** au B.A. ou au B. Sc.
- **Ces deux diplômes mènent à l'enseignement au primaire mais n'ont pas les mêmes exigences.**

Au B.A.-B. Éd. (primaire), il n'y a pas d'exemption lorsque **le niveau exigé est dépassé** au test de classement. Comment justifier cette approche?

- « Suivant les résultats au test de classement administré par le Département d'anglais, l'étudiante ou l'étudiant **doit obligatoirement compléter 3 crédits de cours ANGL**, dont le cours ANGL1032 ou 3 crédits de cours ANGL si l'étudiante ou l'étudiant se classe à un niveau supérieur à ANGL1032. **»**

Le B. Sc. inf. et le B. Sc. (nutrition) avec internat demandent le niveau d'ANGL**2022** et d'ANGL**3032** respectivement.

- ANGL**2022** : Au B. Sc. inf., les personnes étudiantes sont accompagnées d'une monitrice. Les stages se font dans le réseau de santé Vitalité avec des patientes et patients anglophones ou francophones.
- ANGL**3032** : Dans le cas du B. Sc. (nutrition) avec internat, il n'y a **pas assez de places de stage** dans le réseau de santé Vitalité. Par conséquent, certaines personnes étudiantes feront **obligatoirement** un stage de 40 semaines dans le réseau de santé Horizon. Ces personnes devront réussir les tests de classement en anglais à l'oral et à l'écrit du réseau de santé Horizon.
- Est-il donc **nécessaire pour l'atteinte des RAP** que chaque personne étudiante soit qualifiée pour travailler à Horizon? **Est-il possible de s'organiser autrement?**

1.3.3 Exiger une condition d'admission particulière dans les cas exceptionnels

1.3.3.1 Une condition d'admission obligatoire

Les critères sont comme suit :

- Le niveau exigé est-il strictement nécessaire pour atteindre les RAP?
- Y a-t-il un parcours vers la diplomation sans dépasser le nombre de crédits prévus au diplôme qui respecte le principe d'équité entre les groupes (c'est-à-dire, qui ne rend pas toutes les options inaccessibles aux personnes étudiantes de l'international)?

Il est obligatoire d'ajouter une condition d'admission lorsque l'atteinte des RAP nécessite un niveau spécifique d'anglais et que la diplomation est impossible sans dépasser le nombre de crédits prévus au diplôme.

L'exemple de l'Université d'Ottawa

- Bien que bilingue, l'Université d'Ottawa n'impose pas de crédits d'anglais dans les programmes offerts en français, ni de crédits de français dans les programmes offerts en anglais.
- Dans le B. Sc. (nutrition et diététique) à Ottawa, les personnes candidates doivent réussir un test en ligne d'anglais et de français comme **condition d'admission**.

Ottawa	La description du programme de **Baccalauréat ès sciences spécialisé en nutrition et diététique** (120 cr.) à l'Université d'Ottawa comprend la note suivante : « NOTE : Les cours du Baccalauréat ès sciences spécialisé en nutrition et diététique ne sont offerts qu'en français, mais **les stages peuvent avoir lieu dans un environnement français, anglais ou bilingue**. Par conséquent, les étudiants inscrits dans cette option doivent avoir une excellente connaissance du français et de l'anglais parlé et écrit. » « Les candidates et candidats au **Baccalauréat ès sciences spécialisé en nutrition et diététique** doivent maîtriser le français et l'anglais. Pour évaluer leurs compétences linguistiques, elles et ils doivent **passer un test en ligne d'anglais et/ou de français**. »

1.3.3.2 Les cours recommandés aux élèves

- S'il n'y a pas de parcours possible vers la diplomation sans dépasser le nombre de crédits prévus, il faut réduire les exigences ou ajouter des conditions d'admission.
- Une condition d'admission encouragera les élèves à choisir des cours d'anglais à l'école secondaire plutôt que de payer des cours additionnels hors programme à l'Université.
- L'absence de toute mention du niveau élevé d'anglais qui sera exigé dans certains programmes laisse entendre que l'anglais ne sera pas nécessaire. **Pourquoi véhiculer un tel message?**
- Il est inacceptable de ne pas **communiquer les exigences linguistiques avec transparence** par crainte de nuire au recrutement.

Une **recommandation** est justifiée lorsque le niveau exigé est élevé (ex. perte des cours au choix mais sans dépasser le nombre total de crédits au diplôme).

Condition d'admission

Un cours d'anglais (ANGL 21411 ou ANGL 22411) est **fortement recommandé**. Les personnes étudiantes dont le niveau d'anglais au test de classement est insuffisant peuvent être tenues d'obtenir **jusqu'à 15 crédits de cours d'anglais**, ce qui peut retarder la diplomation et entraîner des frais additionnels.

Préparé par la VRAEAP, le 7 avril 2026 v3.

1.4 Réduire le nombre de crédits exigés

1.4.1 Réduire la durée du baccalauréat

L'Université de Moncton offre plusieurs programmes dont la durée n'est pas dans les normes (ex. les baccalauréats combinés en sciences de l'éducation, travail social, nutrition).

L'écart entre les programmes de nutrition à Moncton et à Ottawa est de **38 à 50 crédits**. **Comment le justifier?**

B. Sc. (nutrition)	Moncton	Ottawa
NUAL, NUEF	108 cr. (105 cr. obligatoires + 3 cr. à option)	90 cr. (84 cr. obligatoires + 6 cr. à option)
Cours en sciences	35 cr.	21 cr.
Formation générale	15 cr.	6 cr. (FRAN + Communication)
Cours au choix	0 cr.	3 cr.
Sous-total	**158 cr.**	**120 cr.**
Crédits non comptabilisés	**0 à 12 cr. (mise à niveau – ANGL/FRAN)**	0 cr.
Total	**158 à 170 cr. (5 à 6 ans)**	**120 cr. (4 ans)**

Le **B. Sc. spécialisé en nutrition et diététique** (Honours Bachelor of Science in Nutrition and Dietetics) d'Ottawa est de 120 crédits :

- « **Ce programme de formation en diététique est agréé** par le Partenariat pour la formation et la pratique en nutrition (PFPN) et prépare les étudiants pour l'admission à un organisme provincial de réglementation en diététique. Dès l'obtention de leur diplôme, les étudiants de cette option du programme sont **éligibles à l'examen d'admission à la profession de diététiste au Canada**. »

Un diplôme de 158 crédits devrait être… de 120 crédits!

- Les diplômes de 5 ans ne sont pas dans les normes.
- Dans l'exemple ci-dessus, on peut constater que chaque composante du diplôme de l'Université de Moncton est plus lourde que celle de l'Université d'Ottawa, à l'exception des cours au choix.

1.4.2 Réduire les exigences de la formation générale

- **Il n'y a pas de place dans la feuille de route pour tous les cours exigés.**
- Il est important que les personnes étudiantes puissent satisfaire aux exigences du diplôme sans dépasser le nombre total de crédits prévus.
- En plus, la personne étudiante qui change de programme doit reprendre certains cours qui ne sont plus comptabilisés. Les exigences actuelles sont excessives.

1.4.3 Améliorer la fluidité des parcours

- Il est important d'améliorer la fluidité des parcours en **faisant preuve de souplesse** en ce qui concerne les exemptions.
 - Une exemption d'ADCO1010 pour les personnes ayant suivi un cours de MATH aiderait à réduire le total de crédits exigés au B. Sc. (nutrition) avec internat. Ce cours s'ajoute au total de crédits non comptabilisés.
 - Une exemption de SANT1003 pour les personnes ayant transféré au moins 24 crédits aiderait à réduire le total de crédits exigés.
- Une **passerelle du D.S.S.** au B. Sc. serait fort utile de même que l'option d'une B. Sc. (majeure en nutrition).

Préparé par la VRAEAP, le 7 avril 2026 v3.

2. Les impacts des exigences linguistiques actuelles

2.1 Les exigences linguistiques actuelles basées sur l'atteinte d'un niveau spécifique d'anglais

Au total, le nombre de crédits exigés actuellement **pour les OFG 8 et 9** va de 0 à 33 crédits. Certaines personnes étudiantes n'ont aucun cours de FRAN à suivre en raison d'un transfert de crédits.

Le tableau suivant représente les résultats aux tests de classement des personnes inscrites au 1er cycle à la session d'automne 2025. Chaque colonne représente un niveau d'ANGL et les programmes qui l'exigent.

La feuille de route

Dans la feuille de route actuellement, les exigences linguistiques représentent **9 crédits** (FRAN1500/1600 et un cours d'ANGL). Mais lorsqu'on y ajoute les cours de mise à niveau, ces exigences peuvent inclure jusqu'à 12 crédits de FRAN et jusqu'à 21 crédits d'ANGL, tous au niveau 1000.

Les exigences linguistiques excessives ne permettent pas de cheminer normalement dans la feuille de route. En créant les exigences actuelles, on n'a pas bien évalué l'impact sur la feuille de route.

Le nombre total de crédits exigés – l'ensemble de la population étudiante au 1er cycle (automne 2025)

Personnes inscrites au baccalauréat – automne 2025	B.A. (information-communication)	B.A. (anglais)	B. Sc. (nutrition) B.A.A. (gest. Int) B.A.-B. Éd. (prim.) B.A. (multi)	B. Sc. soc. B.A. (psychologie) B.A. (hist, géog) B. Sc. (kiné.) Années prép.	Tout autre diplôme	**CA + NC**
	ANGL1041	**ANGL1032**	**ANGL1032**	**ANGL1031**	**ANGL1022**	**Total**
0 cr	15	4	31	52	295	397
3 cr	1	1	4	0	31	37
6 cr	4	5	55	145	1006	1215
9 cr	7 - Médiane	7	77	169 - Médiane	893 – Médiane	1153
Sous-total	**27 (51 %)**	**17 (46 %)**	**167 (37 %)**	**366 (54 %)**	**2225 (64 %)**	**2802 (60 %)**
12 cr	7	12 - Médiane	85 - Médiane	166	730	1000
15 cr	3	7	82	84	263	439
Sous-total	**10 (70 %)**	**19 (97 %)**	**167 (73 %)**	**250 (92 %)**	**993 (93 %)**	**1439 (91 %)**
18 cr	2	1	67	34	143	247
21 cr	6	0	42	17	91	156
24 cr	5	0	8	5	7	25
27 cr	1	0	4	0	0	5
30 cr	0	0	0	0	0	0
33 cr	**2**	0	0	0	0	2
Sous-total	**16**	**1**	**121**	**56**	**241**	**435**
Total	53	37	455	672	3459	4676

2.2 Les impacts sur les personnes inscrites aux diplômes non professionnels (B.A., B. Sc., B.A.A.) (120 cr.)

2.2.1 La non-conformité avec les normes canadiennes

- Permettre un maximum de 48 crédits de niveau 1000 dans le diplôme (40 %) afin de respecter les normes du diplôme.
- Exiger un minimum de 36 crédits de niveau 3000/4000 (cheminement régulier) et de 39 crédits de niveau 3000/4000 (cheminement distinction) dans le diplôme afin de respecter les normes du diplôme.

ex. B.A. avec majeure en études françaises et mineure en langues étrangères

1re année	2e année	3e année	4e année
ALLE 1611 – Mineure	**ESPA 1611 – Mineure**	ALLE 2621 – Mineure	ALLE 3710 – Mineure
ALLE 1621 – Mineure	ALLE 2611 – Mineure	LING 3824 – Mineure	ESPA 3710 – Mineure
LING 1810 – OFG4	LITT 2403 – OFG2 Oblig.	LITT 2701 – Obligatoire	LITT 3387
LITT 1404 – OFG6	**LITT 1180**	LITT 2190	LITT 3702
ACAD 1000 – OFG3	**LING 1811 – OFG7**	LING 2950	LITT 3300
ASTR 1043 – OFG5	**ESPA 1621 – Connexe**	LING 2700	LING 3100
FASS 1000 – OFG1	**ARVI 1550 – Connexe**	LING 2842	LING 3840
FRAN 1500 – OFG8	**FRAN 1600 – OFG8**	**HIST 1800 – Connexe**	LING 3940
FRAN 1003 – OFG8	**ANGL 1012 – OFG9**	**SCRE 1110 – Connexe**	**SOCI 1001 – Connexe**
ANGL 1011 – OFG9	**ANGL 1021 – OFG9**	**ANGL 1022 – OFG9**	**SCPO 1000 – Connexe**
1000 • 9 crédits 1000 dans la mineure • 12 crédits 1000 dans la majeure • **69 crédits 1000 dans le diplôme (58 %)**		3000/4000 • 18 crédits dans la majeure, aucun cours de niveau 4000 • **27 crédits 3000/4000 dans le diplôme (23 %)**	

2.2.2 L'absence d'options (ex. double majeure, mineure facultative, cours au choix)

L'Université de Moncton est **la seule des universités canadiennes répertoriées** qui maintient un modèle de baccalauréat de 120 crédits qui empêche les personnes étudiantes de choisir :

- Une double majeure;
- Une ou plusieurs mineures facultatives; et/ou
- Des cours au choix dans leurs domaines d'intérêt.

Une mineure s'intègre facilement dans la structure de plusieurs diplômes (ex. B.A., B. Sc., B.A.A.). Il serait très pertinent d'offrir une **mineure en anglais langue seconde**.

- Notons que UNB offre un « BBA [B.A.A.] with a **Minor in French Communication and Culture** » comprenant 6 crédits de niveau 1000, 6 crédits de niveau 2000, 6 crédits de niveau 3000 et 6 crédits d'options.

- Créer un cours en **anglais des affaires** pour le B.A.A. ainsi que des cours expérientiels axés sur les compétences orales pour **faciliter l'intégration dans les milieux de stages**.

Actuellement, les cours au choix sont souvent remplacés par diverses exigences. Il est important que les personnes étudiantes aient l'occasion de poursuivre leurs intérêts et d'explorer diverses disciplines.

2.2.3 L'iniquité entre les groupes

- Aujourd'hui, environ le tiers de la population étudiante vient de l'international. Les exigences des diplômes doivent être **équitables** aussi bien pour les Acadiennes et Acadiens que pour les personnes étudiantes de l'international.
- Les personnes étudiantes du N.-B. qui sont les plus susceptibles de rester au N.-B. pour y faire carrière n'ont généralement **aucun** cours d'anglais à suivre.
- Par contre, les personnes étudiantes de l'international sont généralement obligées de suivre **plusieurs** cours d'anglais, quel que soit leur projet d'études et de carrière.
- Il est inacceptable d'offrir diverses options (ex. profils, mineures facultatives) à la population étudiante canadienne qui ne sont pas accessibles aux personnes étudiantes de l'international en raison d'une formation linguistique excessive, sachant qu'on aurait pu ajouter des **conditions d'admission**.

2.3. Les impacts sur les personnes inscrites aux diplômes professionnels : l'exemple du B. Sc. (nutrition) (158 cr.)

2.3.1 Le non-respect du principe d'autoportance du baccalauréat

Le B. Sc. (nutrition) avec internat exige un total de 158 crédits. Mais les personnes diplômées ont obtenu **17,2 crédits additionnels en moyenne**. Cela représente un coût important.

- **Les personnes dont les résultats aux tests de classement (FRAN/ANGL) sont faibles doivent suivre des cours de mise à niveau en surcharge. Ces cours ne sont pas comptabilisés au diplôme**.
 - La formation linguistique comprend jusqu'à 12 crédits en FRAN et jusqu'à 12 crédits en ANGL (ANGL**2021**, **2022**, **3031**, **3032**). Le total en ANGL aurait pu atteindre 15 crédits avec l'ANGL1012 mais le cas ne s'est pas présenté.
 - Les cours de mise à niveau se font généralement en 1re année.
 - Rappelons le règlement 6.2.6 : « Les personnes étudiantes doivent avoir obtenu tous les crédits de français exigés pour combler leurs besoins de formation linguistique **avant de pouvoir s'inscrire à tout cours de niveau 3000, 4000 ou 5000**. »
- Les personnes qui doivent suivre plus de cours de mise à niveau en surcharge **ont généralement une moyenne cumulative plus faible**. Au B. Sc. (nutrition) avec internat, la moyenne est de **3,81** en moyenne avec 158 à 167 crédits mais de **3,54** en moyenne avec 168 à 179 crédits.
 - À l'Université de Moncton pour l'ensemble des programmes, le taux d'abandon réseau est de **28 %** pour les personnes qui doivent obtenir 12 crédits de cours de français versus **15 %** pour les autres personnes étudiantes.
- Les personnes qui doivent suivre plus de cours de mise à niveau en surcharge (FRAN/ANGL) **ont généralement plus de cours de sciences à reprendre**.
 - Les reprises concernent **les cours de la 1re année de la feuille de route** (BIOL1133, BIOL1143/1243, CHIM1013/1071/1023, CHIM1113/1123, STAT2653 et PSYC2650) ainsi que le cours ADCO1010 qui se fait en 2e année.
 - L'admission à la 2e année exige une moyenne de 2,5. Aucun cours NUAL/NUEF n'a été repris.
 - Puisque **la moyenne cumulative exigée en 1re année et la moyenne de maintien est de 2,5 (B-/C+)**, les reprises concernent non seulement des cours échoués (E) et des retraits (R) mais aussi des cours réussis (D, D+, C-, C ou C+).
- Parmi les 43 personnes ayant diplômé en 2022, 2023, 2024 ou 2025 :
 - **12 avaient une charge « normale » de 158 crédits (ce qui est déjà très lourde) (28 %)**,
 - 11 avaient obtenu jusqu'à 6 crédits de plus (161 à 164 crédits) (26 %),
 - 9 avaient obtenu entre 9 et 21 crédits de plus (167 à 179 crédits) (21 %) et
 - 11 avaient obtenu entre 33 et 91 crédits de plus (191 à 249 crédits, incluant le D.S.S.) (26 %).
- Le tableau ci-dessous représente les 20 personnes diplômées ayant obtenu entre 161 et 179 crédits au B. Sc. (nutrition) avec internat.
 - Le tableau fait état du nombre de **crédits de mise à niveau non comptabilisés** au diplôme (de 0 à 12 crédits). Ces crédits font passer le diplôme de 158 crédits à **170 crédits**.
 - Il fait également état du nombre de crédits de cours de la 1re année de la feuille de route qui ont été **repris** (de 0 à 18 crédits).
 - On constate que les personnes ayant obtenu 12 crédits de mise à niveau non comptabilisés au diplôme étaient les plus susceptibles d'avoir des cours à reprendre.

- La durée des études des personnes diplômées est comme suit :
 - **5,9 années** en moyenne pour les personnes qui devaient suivre **12 crédits** de mise à niveau;
 - **5,4 années** en moyenne pour les personnes qui devaient suivre **6 crédits** de mise à niveau; et
 - **5,0 années** en moyenne pour les personnes qui devaient suivre **0 ou 3 crédits** de mise à niveau.

	Surcharges et durée des études			**Crédits non comptabilisés (ANGL/FRAN + MATH)**				**Crédits repris**		
	Crédits obtenus TOTAL	Crédits de cours en 1re année	Durée des études	ANGL – cr. **non** comptab.	FRAN – cr. **non** comptab.	MATH/ADCO STAT cr. **non** comptab.	**Crédits non comptab. TOTAL**	**Crédits repris TOTAL**	Crédits repris (échec/R)	**Crédits réussis TOTAL**
1	179	33	6 ans	0/3	6/12	0/6	**6**/15	0	0	179
2	174	25	6 ans	6/9	6/12	0/6	**12**/21	**12**	**0**	**186**
3	170	**36**	6 ans	6/9	6/12	0/6	**12**/21	**18**	**3**	**185**
4	170	33	5 ans	6/9	6/12	0/6	**12**/21	0	0	170
5	170	33	5 ans	6/9	6/12	0/6	**12**/21	0	0	170
6	170	33	6 ans	3/6	6/12	3/9	**9**/18 + **3**	**3**	**3**	170
7	168	30	8 ans	9/12	3/9	0/6	**12**/21	**10**	**4**	**174**
8	167	33	5 ans	9/12	0/6	3/9	**9**/18 + **3**	0	0	167
9	167	30	5,5 ans	6/9	0/6	0/6	**6**/15	0	0	167
10	164	27	6 ans	6/9	0/6	0/6	**6**/15	**6**	**6**	164
11	164	33	5 ans	0/3	6/12	0/6	**6**/15	0	0	164
12	164	30	5 ans	0/3	6/12	0/6	**6**/15	0	0	164
13	164	30	5 ans	3/6	3/9	0/6	**6**/15	0	0	164
14	164	30	5 ans	3/6	3/9	0/6	**6**/15	0	0	164
15	161	30	5 ans	0/3	3/9	0/6	**3**/12	0	0	161
16	161	30	5 ans	0/3	3/9	0/6	**3**/12	0	0	161
17	161	33	5 ans	0/3	0/6	3/9	**0**/9 + **3**	0	0	161
18	161	30	5 ans	3/6	0/6	0/6	**3**/12	0	0	161
19	161	30	5 ans	3/6	0/6	0/6	**3**/12	0	0	161
20	161	30	5 ans	-	0/12	0/6	**0**/12	0	0	161

2.3.2 Les cours en surcharge

2.3.2.1 La charge normale de cours

La charge normale à temps complet est normalement de **15 crédits de cours par session**.

UQO	La charge normale d'études pour une personne étudiante à temps complet est d'un (1) crédit par semaine d'études soit **quinze (15) crédits au maximum par trimestre** d'inscription à l'automne ou à l'hiver. Au trimestre d'été, dans le cadre des cours à horaire condensé, la personne étudiante s'inscrit à un nombre de cours totalisant au plus six (6) crédits pour être considérée à temps complet.

Exceptionnellement, la charge **normale** est de **18 crédits de cours par session** dans certains programmes.

Sherbrooke	Pour les programmes d'études ayant une répartition asymétrique des crédits d'une session à l'autre, une étudiante ou un étudiant ne peut normalement s'inscrire à plus de trente-six (36) crédits sur deux (2) trimestres consécutifs ou cinquante-quatre (54) crédits sur trois (3) trimestres consécutifs. Dans tous les cas, **la charge de travail exigée ne peut dépasser l'équivalent de dix-huit (18) crédits pour un même trimestre**.

2.3.2.2 Les cours en surcharge avec permission spéciale

Dans plusieurs universités, il est **fortement déconseillé** de suivre plus de 15 crédits de cours par session.

Western	**Since course overloads are additional work, present competing priorities and can increase levels of stress, they are not to be taken lightly**. The Academic Advising Office may give you special permission for an overload to a maximum of a half credit (0.5) in one term, if you have a strong academic record, and are able to demonstrate the capacity to undertake the additional workload.
Brandon	Additions to, or variations in, this course load must be approved in writing by the student's Dean. This written authorization must be given to Financial & Registration Services before the course changes can be processed. **Students are advised that taking course overloads could jeopardize their academic performance.**
Trent	Course overload is enrollment in more than 2.5 credits, or equivalent, during the Fall term or Winter term. Students planning to register in courses in addition to the normal full-time load **are completely responsible for doing so and are cautioned against potential academic difficulties**.
UQAT	L'étudiante ou l'étudiant qui désire s'inscrire à des cours totalisant plus de quinze (15) crédits par session doit obtenir une autorisation expresse de la direction de son module. Cette autorisation tient compte de la moyenne cumulative, de la motivation et des circonstances justifiant un rythme accéléré, **sans diminuer d'une façon sensible ses chances de succès**.
Laurentienne	Cette personne doit avoir suivi au moins 30 crédits sans échec pendant la session d'hiver précédente. Aucune personne n'est permise une surcharge de plus de 6 crédits, peu importe la situation. **En outre, les surcharges sont interdites pendant la première année d'études.**
Hearst	Une étudiante ou un étudiant à plein temps **ne peut jamais prendre plus de 18 crédits par semestre**. **Les étudiantes et les étudiants à plein temps de première année ne sont pas autorisés à suivre des cours en surplus**.

Afin de s'inscrire à des cours en surcharge, **la très grande majorité** des universités exigent une **demande de permission spéciale** soumise au Registrariat, au vice-décanat ou à la direction de l'unité académique.

Université	**Moyenne cumulative minimale exigée**	
Campus Saint-Jean, UOF	3,5	(**A-/B+**) sur les 30 derniers crédits
Hearst		(**B+**) 75-79 %
Dalhousie, **Acadia**, Lakehead, **Ottawa, Saint-Paul**, Western, **UQO**	3,0	(**B**) / aucun échec (UQO) / (Acadia, 36 cr.)
King's		Aucun échec, pas plus de 2 lettres en bas de B-
Regina		75 % (B. Sc.) / 70 % (B.A./BBA)
Brock, Saskatchewan		70 %
Manitoba, **Saint-Boniface**	2,75	(**B/C+**) (sans échec)
UPEI, STU, UNBSJ	2,7	(**B-**)
UNB, MSVU, Winnipeg, **Acadia**	2,5	(**B-/C+**) (Acadia, 33 cr.)
StFX, MTA	2,0	(**C**)
Trent		60 %
SMU, Sainte-Anne	1,7	(**C-**) (Sainte-Anne, sans permission, sauf si en probation)
MUN, CBU, **Laurentienne, UQAT**		Avec permission / (Laurentienne, « de bonnes notes ») / (UQAT, « tient compte de la moyenne cumulative »)

Préparé par la VRAEAP, le 7 avril 2026 v3.

L'autorisation tient compte de la moyenne cumulative, des cours échoués et des circonstances qui motivent la demande.

La médiane des moyennes cumulatives minimales exigées se situe **entre 2,75 et 3,0**.

Le maximum sans permission spéciale

La limite est généralement de **15 crédits de cours par session** sans demander de permission spéciale.

Exceptionnellement, dans quelques universités, la limite sans permission spéciale est de 17 à 18 crédits.

UQAM	L'étudiante, l'étudiant ne peut s'inscrire à des cours totalisant **plus de dix-sept crédits sans une autorisation spéciale** de la directrice, du directeur, ou de la, du responsable du programme;
Sainte-Anne	Si la scolarité normale du programme est de 15 crédits, l'étudiant peut s'inscrire à **3 crédits supplémentaires sans permission**.
Sherbrooke	Une étudiante ou un étudiant ne peut s'inscrire à **plus de dix-huit (18) crédits par trimestre, sans l'autorisation** de la faculté ou du centre universitaire de formation auquel elle ou il est officiellement rattaché.

Le maximum avec permission spéciale

La limite est généralement de 36 crédits par année universitaire, à savoir **18 crédits de cours par session**.

Hearst	Une étudiante ou un étudiant à plein temps **ne peut jamais prendre plus de 18 crédits par semestre**.
Saint-Boniface	Une personne qui a été inscrite à tous les crédits d'une session régulière pour laquelle elle a obtenu une moyenne de 2,75 (sans échec) sera autorisée à s'inscrire à **un maximum de 6 crédits (dont 3 crédits par session) supplémentaires** durant une même année régulière.

Exceptionnellement, dans quelques universités, le maximum qui peut être autorisé est de 19 à 21 crédits.

UQAR	La direction de module peut autoriser une personne étudiante à s'inscrire à des cours totalisant plus de quinze (15) crédits par trimestre, mais n'excédant pas de plus de trois (3) crédits le nombre de crédits prévus à son plan de formation trimestriel. **En aucun cas, on ne peut s'inscrire à plus de dix-neuf (19) crédits**.
UQAM	en aucun cas, l'étudiante, l'étudiant ne peut être autorisé à s'inscrire à des cours totalisant **plus de vingt et un crédits**.
Sainte-Anne	L'étudiant peut suivre **jusqu'à six crédits de cours par trimestre** en sus de la charge normale de cours (15 crédits). Ces cours supplémentaires sont choisis parmi une liste de cours approuvés par le **département des sciences**.

2.4 Les impacts sur les personnes inscrites aux programmes exigeant plus de 15 crédits par session : l'exemple du B. Éd. combiné (168 cr.)

2.4.1 La charge « normale » qui dépasse le seuil de 15 crédits par session

- Considérons le cas du baccalauréat combiné : ex. B.A.-B. Éd. (primaire), B.A.-B. Éd. (maj. études françaises), B. Sc. -B. Éd (conc. biol.), B. Sc. -B. Éd (conc. chim.), BEP-B. Éd. (maj. éducation physique).
 - Ces programmes sont de 168 crédits, à savoir de **33,6 crédits** par année en moyenne. Le nouveau B.A.-B. Éd. (primaire) sera de 161 crédits, à savoir de **32,2 crédits** par année.
 - En première année, la feuille de route prévoit **37 crédits** (maj. éducation physique), **36 crédits** (primaire ou maj. études françaises) ou **33 crédits** (conc. biologie ou chimie).
- Parmi les 285 personnes ayant diplômé au B. Éd. en 2022, 2023, 2024 ou 2025 :
 - **46 % avaient obtenu le total prévu de 168 crédits (ce qui est déjà très lourd)**,
 - 27 % avaient obtenu jusqu'à 6 crédits de plus (169 à 174 crédits);
 - 11 % avaient obtenu jusqu'à 12 crédits de plus (175 à 180 crédits);
 - 6 % avaient obtenu jusqu'à 18 crédits de plus (181 à 186 crédits); et
 - 10 % avaient obtenu plus de 18 crédits de plus (187 à 262 crédits).
- **Ainsi, la majorité des personnes diplômées au B. Éd. devaient obtenir des crédits en plus des 168 crédits**.

	Surcharges et durée des études			Cr. non comptabilisés + cr. repris			Crédits repris			TOTAL
	TOTAL Crédits obtenus	Crédits de cours en 1re année	Durée des études	ANGL	FRAN	TOTAL ANGL FRAN	**EDUC 2003 Français**	MATH, BIOL, CHIM, PHYS	GEOG, HIST, LITT, PHIL	**Cr. repris ou non comptab.**
1	184	**36/36**	6 ans	0/3	6/12	**6**/15	3	3	0	12
2	184	21/33	7 ans	0/0	6/12	**6**/12	3	9	0	18
3	184	27/36	6 ans	0/6	0/9 + 3	0/15 + **3**	3	0	3	9
4	184	34/36	6 ans	0/6	3/9	**3**/15	3	3	0	9
5	184	33/36	6 ans	0/3	3/9	**3**/12	3	3	0	9
6	180	**37/36**	5 ans	0/0	0/6	**0**/6	0	0	0	0
7	180	33/36	6 ans	0/3	0/6	**0**/9	0	0	0	0
8	180	27/37	6 ans	0/0	0/9	**0**/9	3 + 3 (2103)	0	0	6
9	180	33/33	6 ans	0/0	3/9	**3**/9	3	0	0	6
10	180	30/37	6,5 ans	0/0	0/6	**0**/6	3	9	0	12
11	180	33/37	6,5 ans	0/3	0/9	**0**/12	3	0	0	3
12	180	30/36	6 ans	0/0	0/6	**0**/6	X	3	6	9
13	180	34/36	6 ans	0/3	6/12	**6**/15	0	6	0	12
14	180	30/36	6,5 ans	3/9	3/9	**6**/18	0	9	0	15
15	180	**36/36**	5 ans	9/15 + 3	3/12	**12**/27 + **3**	3	0	0	18
16	174	**36/36**	5 ans	6/9	0/12	**6**/21	3	3	0	12
17	174	33/36	5 ans	0/9	6/12	**6**/21	6	0	0	12
18	174	**36/36**	5 ans	3/9	3/12	**6**/21	3	0	0	9
19	174	**36/36**	5 ans	6/9	0/12	**6**/21	3	0	0	9
20	174	**36/36**	5 ans	6/12	0/9	**6**/21	3	0	0	9
21	174	**36/36**	5 ans	6/12 + 6	0/9	**6**/21 + **6**	3	0	0	15
22	174	**36/36**	5 ans	0/9	6/12 + 3	**6**/21 + **3**	6	3	3	21
23	174	**36/36**	5 ans	3/9	3/12	**6**/21	3	0	0	9
24	174	**36/36**	5 ans	3/9	3/12	**6**/21	6	6	6	24

Préparé par la VRAEAP, le 7 avril 2026 v3.

- Au B. Éd., la feuille de route prévoit déjà entre 33 et 37 crédits en première année. Les crédits de mise à niveau qui s'y ajoutent viennent alourdir la charge davantage.
- Le tableau ci-dessus décrit le parcours de 24 personnes diplômées ayant **obtenu 174, 180 ou 184 crédits**. On peut constater que :
 - Ces 24 personnes diplômées étaient inscrites à entre 21 et 37 crédits en première année, la moyenne étant de 33,1 crédits et **la médiane étant de 34 crédits**.
 - 17 sur 24 ont dû suivre jusqu'à 12 crédits de **cours de mise à niveau** (**FRAN/ANGL**) **non comptabilisés au diplôme** dont certains ont dû être repris, la formation linguistique allant **de 6 à 27 crédits**;
 - Le nombre de crédits non comptabilisés ou repris allait **de 0 à 24 crédits, la moyenne étant de 10,75 crédits** et la médiane étant de 9 crédits;
 - Seulement 2 personnes diplômées sur 24 n'avaient ni cours de mise à niveau non comptabilisés au diplôme ni cours qui devaient être repris;
 - La durée des études était de 5,6 ans en moyenne, allant de 5 à 7 ans, la médiane étant de 6 ans.
- Les personnes dont les résultats aux tests de classement sont faibles doivent suivre plus de cours de mise à niveau. Plus elles ont obtenu de **crédits de mise à niveau non comptabilisés au diplôme**, plus leur moyenne cumulative est faible : 0 cr. (**3,83**); 3 ou 6 cr. (**3,58**); 12 cr. (**3,1**).
- La charge excessive ne peut que **nuire à leur réussite dans les autres cours**. Ces personnes avaient des cours à reprendre, ce qui rendait la charge encore plus lourde. On constate que :
 - 19 sur 24 ont échoué au cours **EDUC2003 *Le français en enseignement***; trois y ont échoué deux fois;
 - 11 sur 24 ont échoué à des cours de MATH, BIOL, CHIM ou PHYS;
 - 4 sur 24 ont échoué à des cours de GEOG, HIST, LITT, PHIL; et
 - 1 sur 24 a échoué au cours EDUC2103 *Apprentissage et enseignement*.
- Le test de classement en français permet d'identifier les personnes étudiantes les plus susceptibles d'abandonner leurs études.
 - Il y a une corrélation entre le niveau de français et la moyenne générale des personnes étudiantes.
 - **Au niveau institutionnel (pour l'ensemble des programmes sur les trois campus), le taux d'abandon** parmi les personnes qui doivent obtenir **12 crédits de FRAN est de 28 %**. La moyenne de celles ayant abandonné leurs études est de 1,04 en moyenne.
 - Le **taux d'abandon** parmi les personnes qui doivent obtenir 6 ou 9 crédits de FRAN est **de 15 %.** La moyenne de celles ayant abandonné leurs études est de 1,71 en moyenne.

2.4.2 La charge des personnes étudiantes en première année (types N)

- Il convient de distinguer entre les scénarios suivants :
 - Le programme exige une **charge « normale » qui dépasse le seuil de 15 crédits par session**;
 - Le programme exige une **charge « normale » ayant une répartition inégale des crédits** d'une session à l'autre;
 - La personne étudiante se fait imposer des **cours obligatoires de mise à niveau** en surcharge. Ces cours peuvent être comptabilisés ou non au diplôme;
 - La personne étudiante doit **reprendre certains cours** (échecs, retraits ou moyenne insuffisante);
 - La personne étudiante **choisit** de suivre des cours additionnels en surcharge. Ces cours ne sont pas comptabilisés au diplôme.

La charge des personnes étudiantes **en première année (types N) à la session d'automne** est comme suit :

Ingénierie Types N (nouv.)	4 cours 1 à 12 cr.	5 cours 13 à 15 cr.	6 cours 16 à 18 cr.	7 cours 19 à 21 cr.	Plus de 15 cr. par session
Septembre 2023	13,5 %	76,9 %	8,7 %	1,0 %	9,7 %
Septembre 2024	29,9 %	59,8 %	10,3 %	0,0 %	10,3 %
Septembre 2025	15,4 %	81,5 %	2,3 %	0,8 %	3,1 %
Moyenne	**19,6 %**	**72,7 %**	**7,1 %**	**0,6 %**	**7,7 %**

Administration Types N (nouv.)	4 cours 1 à 12 cr.	5 cours 13 à 15 cr.	6 cours 16 à 18 cr.	7 cours 19 à 21 cr.	Plus de 15 cr. par session
Septembre 2023	22,4 %	68,8 %	8,9 %	0,0 %	8,9 %
Septembre 2024	16,2 %	73,1 %	10,8 %	0,0 %	10,8 %
Septembre 2025	17,5 %	72,5 %	10,2 %	0,0 %	10,2 %
Moyenne	**18,7 %**	**71,5 %**	**10,0 %**	**0,0 %**	**10,0 %**

FASS Types N (nouv.)	4 cours 1 à 12 cr.	5 cours 13 à 15 cr.	6 cours 16 à 18 cr.	7 cours 19 à 21 cr.	Plus de 15 cr. par session
Septembre 2023	19,9 %	66,2 %	13,9 %	0,0 %	13,9 %
Septembre 2024	19,0 %	65,0 %	16,0 %	0,0 %	16,0 %
Septembre 2025	17,5 %	64,2 %	17,9 %	0,4 %	18,3 %
Moyenne	**18,8 %**	**65,1 %**	**15,9 %**	**0,1 %**	**16,0 %**

FSSSC Types N (nouv.)	4 cours 1 à 12 cr.	5 cours 13 à 15 cr.	6 cours 16 à 18 cr.	7 cours 19 à 21 cr.	Plus de 15 cr. par session
Septembre 2023	10,0 %	56,7 %	30,7 %	2,7 %	33,4 %
Septembre 2024	14,0 %	63,1 %	21,8 %	1,1 %	22,9 %
Septembre 2025	15,9 %	45,5 %	37,6 %	1,1 %	38,7 %
Moyenne	**13,3 %**	**55,1 %**	**30,0 %**	**1,9 %**	**31,9 %**

Sciences Types N (nouv.)	4 cours 1 à 12 cr.	5 cours 13 à 15 cr.	6 cours 16 à 18 cr.	7 cours 19 à 21 cr.	Plus de 15 cr. par session
Septembre 2023	18,7 %	47,2 %	31,6 %	2,6 %	34,2 %
Septembre 2024	16,9 %	52,8 %	25,6 %	4,6 %	30,2 %
Septembre 2025	13,8 %	51,4 %	32,1 %	2,8 %	34,9 %
Moyenne	**16,5 %**	**50,5 %**	**28,8 %**	**3,3 %**	**32,1 %**

UMCE Types N (nouv.)	4 cours 1 à 12 cr.	5 cours 13 à 15 cr.	6 cours 16 à 18 cr.	7 cours 19 à 21 cr.	Plus de 15 cr. par session
Septembre 2023	13,6 %	63,6 %	22,4 %	0,3 %	22,7 %
Septembre 2024	6,1 %	57,7 %	35,0 %	1,2 %	36,2 %
Septembre 2025	7,6 %	51,6 %	39,7 %	1,1 %	40,8 %
Moyenne	**9,1 %**	**57,6 %**	**32,4 %**	**0,9 %**	**33,3 %**

UMCS Types N (nouv.)	4 cours 1 à 12 cr.	5 cours 13 à 15 cr.	6 cours 16 à 18 cr.	7 cours 19 à 21 cr.	Plus de 15 cr. par session
Septembre 2023	6,8 %	60,5 %	26,3 %	6,3 %	32,6 %
Septembre 2024	5,7 %	40,2 %	47,7 %	6,3 %	54,0 %
Septembre 2025	2,3 %	52,7 %	38,9 %	6,1 %	45,0 %
Moyenne	**4,9 %**	**51,1 %**	**37,6 %**	**6,2 %**	**43,8 %**

FSÉ Types N (nouv.)	4 cours 1 à 12 cr.	5 cours 13 à 15 cr.	6 cours 16 à 18 cr.	7 cours 19 à 21 cr.	Plus de 15 cr. par session
Septembre 2023	10,4 %	8,3 %	72,9 %	8,3 %	81,2 %
Septembre 2024	1,9 %	13,2 %	75,5 %	9,4 %	84,9 %
Septembre 2025	7,4 %	7,4 %	56,8 %	28,4 %	85,2 %
Moyenne	**6,6 %**	**9,6 %**	**68,4 %**	**15,4 %**	**83,8 %**

Préparé par la VRAEAP, le 7 avril 2026 v3.

Les programmes qui exigent une surcharge à certaines sessions sont les suivants :

Faculté d'ingénierie

- B. Ing. (génie civil) – régime coop : 33 crédits (2e et 3e années)
- B. Ing. (génie électrique) – régime coop : 33 crédits (2e et 3e années)
- B. Ing. (génie mécanique) – régime coop : 33 crédits (2e et 3e années)

Faculté d'administration

- Aucun

FASS

- B. en art dramatique : 31.5 crédits (**1re année**)
- B. Mus. (général) : 31 crédits (**1re et 2e année**)
- B. Mus. (interprétation) : 31 crédits (**1re année**)
- B.T.S. : 33 crédits (2e/4e année)
- B.T.S. (avec bac. connexe) : 33 crédits (**totalité du programme**)

FSSSC

- B. Sc. Inf. : 34 crédits (2e année)
- B. Sc. Nut. (avec internat) : 39 crédits (5e année)

Faculté des sciences

- B. Sc. (spécialisation en biologie) : 31 crédits (**1re année**) et 32 crédits (2e année)
- B. Sc. (spécialisation en chimie) : 31 crédits (4e année)
- B. Sc. (majeure en biochimie) : 32 crédits (3e année)
- B. Sc. (spécialisation en biochimie et biologie moléculaire) : 31 crédits (2e année)
- B. Sc. (spécialisation en biochimie et biologie moléculaire) – régime coop: 31 crédits (2e année)
- Programme préparatoire aux sciences de la santé (DSS) : 33 crédits (**1ère année**) et 32 crédits (2e année)

UMCE

- B. en aménagement des forêts : 31 crédits (**1re et 2e année**)

UMCS

- Aucun

Faculté des sciences de l'éducation

- Postbaccalauréat en éducation secondaire (60 cr.) – [**50 crédits, 1re année**] **21 crédits** (**automne, 1re année**), **21 crédits** (**hiver, 1re année**), **8 crédits** (**printemps, 1re année**) et 10 crédits (automne, 2e année)
- Postbaccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion scolaire) (68 cr.) – [**44 crédits, 1re année**] **21 crédits** (**automne, 1re année**), **21 crédits** (**hiver, 1re année**), **2 crédits** (**printemps, 1re année**), 9 crédits (automne, 2e année) et 15 crédits (hiver, 2e année)
- B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique) (168 cr.) – **37 crédits** (**1re année**), 38 crédits (2e année), 36 crédits (3e année), 30 crédits (4e année) et 29 crédits (5e année)
- B.A.-B. Éd. (primaire) (168 cr.) – **36 crédits** (**1re année**), 37 crédits (2e année), 34 crédits (3e année), 36 crédits (4e année) et 25 crédits (5e année)
- B.A.-B. Éd. (majeure en études françaises) (168 cr.) – **36 crédits** (**1re année**), 37 crédits (2e année), 37 crédits (3e année), 33 crédits (4e année) et 25 crédits (5e année)
- B. Sc.-B. Éd. (concentration en chimie – 2e concentration en biologie) (168 cr.) – **33 crédits** (**1re année**), 36 crédits (2e année), 36 crédits (3e année), 35 crédits (4e année) et 28 crédits (5e année)

Préparé par la VRAEAP, le 7 avril 2026 v3.

2.4.3 Les cours en surcharge interdits en première année

Dans les universités canadiennes, les cours en surcharge sont **généralement interdits en première année**.

Exceptionnellement, MTA et Western les permettent à la **session d'hiver** avec une excellente moyenne.

Université	Interdiction - première année
Western	Session d'hiver, moyenne exigée de (A)
MTA	Session d'hiver, moyenne exigée de 3,5 (A-/B+)
Acadia, Brock, Campus Saint-Jean, **CBU, Dalhousie**, Hearst, **King's,** Lakehead, Manitoba, **MSVU**, **MUN,** Ottawa, Regina, Saint-Boniface, Saint-Paul, Saskatchewan, **SMU, StFX, STU,** Trent, **UNB,** UOF, **UPEI,** UQO, Winnipeg.	Interdit
Sainte-Anne	18 cr. sans demande de permission spéciale
Moncton	20 cr. sans demande de permission spéciale

La plupart des universités canadiennes cherchent à favoriser la réussite étudiante en **interdisant les cours en surcharge en première année** et en exigeant une moyenne cumulative minimale dans les années subséquentes.

L'Université de Moncton et l'Université Sainte-Anne font exception. Toutefois, elles imposent une réduction de la charge lorsque la personne étudiante tombe en probation. C'est un peu tard.

Sainte-Anne	Durant la probation, la charge de cours maximale de l'étudiante ou de l'étudiant durant un trimestre régulier (automne ou hiver) est **réduite à 12 crédits**.
Moncton	8.11.5 Modalités de probation 8.11.5.1 Encadrement et **réduction de charge** La probation inclura normalement un programme d'encadrement et **une réduction de charge de cours**.

L'Université de Moncton serait vraisemblablement la seule université qui permet à la personne étudiante de s'inscrire à **jusqu'à 20 crédits de cours par session** dès la première année sans demande de permission spéciale.

À l'Université de Moncton, **27,9 %** de la population étudiante est inscrite à plus de 15 crédits par session en première année. Ce total englobe tous les scénarios décrits ci-dessus (charge normale dépassant le seuil de 15 crédits par session; cours obligatoires de mise à niveau ou cours repris; et cours facultatifs hors programme).

Univ. de Moncton Types N (nouv.)	4 cours 1 à 12 cr.	5 cours 13 à 15 cr.	6 cours 16 à 18 cr.	7 cours 19 à 21 cr.	Plus de 15 cr. par session	Moyenne
Septembre 2023	14,7 %	60,9 %	22,4 %	2,0 %	24,4 %	15,05 cr.
Septembre 2024	14,2 %	57,4 %	26,2 %	2,3 %	28,5 %	15,16 cr.
Septembre 2025	12,8 %	56,6 %	27,5 %	3,2 %	30,7 %	15,36 cr.
Moyenne	**13,9 %**	**58,3 %**	**25,4 %**	**2,5 %**	**27,9 %**	**15,19 cr.**

Note : Dans les universités ayant une facturation par session, les personnes étudiantes suivent **0,6 crédit** de plus par session en moyenne que celles dans les universités ayant une facturation par cours (CESPM).

3. Les modifications proposées au règlement 6 sur les exigences linguistiques

[À réviser selon l'approche proposée par l'UARD formation linguistique (français) par rapport au test de classement en français.]

Version actuelle	Version proposée
6.1 Général **6.1.1** Il faut posséder une connaissance et une compréhension suffisantes du français pour étudier à l'Université de Moncton. Dès lors, tous les programmes de baccalauréat ou de diplôme de premier cycle comprennent un **minimum** de 6 crédits obligatoires de français; ces crédits font partie des exigences minimales requises pour l'obtention d'un diplôme en vertu du règlement 12.2. **6.1.2 Évaluation du niveau de français** La compétence en français des personnes candidates admises à temps complet ou à temps partiel est évaluée par l'Université. À partir du dossier d'admission, l'Université décide si l'évaluation du niveau de français se fait par le test de classement ou par entrevue. **6.1.3 Résultats à l'évaluation du niveau de français** Selon les résultats de l'évaluation du niveau de français, l'Université dirige la personne candidate admise vers des cours de français langue maternelle (FRAN) ou de français langue seconde (avancée) (FLSA).	**6.1 Général** **6.1.1** Il faut posséder une connaissance et une compréhension suffisantes du français pour étudier à l'Université de Moncton. Dès lors, tous les programmes de baccalauréat ou de diplôme de premier cycle comprennent un **minimum** de 6 crédits **de cours** obligatoires de français; ces crédits font partie des exigences minimales requises pour l'obtention d'un diplôme en vertu du règlement 12.2. **6.1.2 Évaluation du niveau de français** La compétence en français des personnes candidates admises à temps complet ou à temps partiel est évaluée par l'Université. À partir du dossier d'admission, l'Université décide si l'évaluation du niveau de français se fait par le test de classement ou par entrevue. **6.1.3 Résultats à l'évaluation du niveau de français** Selon les résultats de l'évaluation du niveau de français, l'Université dirige la personne candidate admise vers des cours de français langue maternelle (FRAN) ou de français langue seconde (avancée) (FLSA). **6.1.4 Crédits de formation linguistique** Aucune personne étudiante n'est tenue d'obtenir plus de 12 crédits de formation linguistique parmi les cours de français (FRAN1003/1500/2600) et d'anglais (ANGL1012/2021/2022/3031/3032/3041). La formation linguistique en français a la priorité sur la formation linguistique en anglais, conformément à la mission de l'Université de Moncton. Aucune personne étudiante n'est tenue d'obtenir plus de 6 crédits de cours obligatoires d'anglais.
6.2 Exigences de français langue maternelle **6.2.1** La personne étudiante qui, selon l'évaluation faite en vertu du règlement 6.1.3, suit des cours de français langue maternelle (FRAN) doit réussir les cours FRAN1500 et FRAN1600 et, ainsi, satisfaire l'objectif de formation générale 8. **6.2.2** Si le résultat au test de classement en français est faible, la personne étudiante doit réussir le cours de mise à niveau FRAN1003 avant de s'inscrire aux cours prescrits au règlement 6.2.1.	**6.2 Exigences de français langue maternelle** **6.2.1** La personne étudiante qui, selon l'évaluation faite en vertu du règlement 6.1.3, suit des cours de français langue maternelle (FRAN) doit réussir les cours FRAN1500 et FRAN**2600** ~~**et, ainsi, satisfaire l'objectif de formation générale 8**~~. **6.2.2** Si le résultat au test de classement en français est faible, la personne étudiante doit réussir le cours de mise à niveau FRAN1003 avant de s'inscrire aux cours prescrits au règlement 6.2.1. **6.2.3 Abrogé** ~~**Si le résultat au test de classement en**~~

Préparé par la VRAEAP, le 7 avril 2026 v3.

6.2.3 Si le résultat au test de classement en français est très faible, la personne étudiante doit réussir les cours de mise à niveau FRAN1101 et FRAN1102 avant de s'inscrire aux cours prescrits au règlement 6.2.1. **6.2.4** Si la personne étudiante réussit le cours FRAN1101 avec une lettre finale de A ou mieux, elle est exemptée du cours FRAN1102 et peut s'inscrire aux cours prescrits au règlement 6.2.1. **6.2.5** Abrogé **6.2.6** Les personnes étudiantes doivent avoir obtenu tous les crédits de français exigés pour combler leurs besoins de formation linguistique avant de pouvoir s'inscrire à tout cours de niveau 3000, 4000 ou 5000.	~~**français est très faible, la personne étudiante doit réussir les cours de mise à niveau FRAN1101 et FRAN1102 avant de s'inscrire aux cours prescrits au règlement 6.2.1.**~~ **6.2.4 Abrogé** ~~**Si la personne étudiante réussit le cours FRAN1101 avec une lettre finale de A ou mieux, elle est exemptée du cours FRAN1102 et peut s'inscrire aux cours prescrits au règlement 6.2.1.**~~ **6.2.5** Abrogé **6.2.6** Les personnes étudiantes doivent avoir obtenu tous les crédits de français exigés pour combler leurs besoins de formation linguistique avant de pouvoir s'inscrire à tout cours de niveau 3000, 4000 ou 5000.
6.4 Exigences d'anglais **6.4.1** Tous les programmes de premier cycle comprennent un cours obligatoire d'anglais, soit ANGL1022 ou un autre cours d'anglais de niveau supérieur. **6.4.2** La personne étudiante qui démontre par un test de classement avoir satisfait aux exigences d'anglais de son programme d'études est exemptée du cours et doit le remplacer, soit par un cours au choix, soit par un cours d'anglais de niveau supérieur, selon les exigences particulières de son programme d'études. Toutefois, selon le résultat obtenu au test de classement et selon les exigences particulières de son programme d'études, il se peut que la personne étudiante ait à suivre plus d'un cours d'anglais.	**6.4 Exigences d'anglais** **6.4.1** ~~**Tous les programmes de premier cycle comprennent un cours obligatoire d'anglais, soit ANGL1022 ou un autre cours d'anglais de niveau supérieur.**~~ Tous les programmes de premier cycle comprennent 3 à 6 crédits de cours obligatoires d'anglais. Toutefois, la personne étudiante qui démontre par un test de classement avoir dépassé le niveau d'ANGL2022 n'est pas tenue de suivre de cours d'anglais. **6.4.2** Dans des programmes exceptionnels, lorsque l'atteinte des résultats d'apprentissage de programme (RAP) le nécessite, la personne étudiante peut être tenue d'atteindre un niveau spécifique d'anglais. S'il est impossible d'obtenir tous les crédits de français et d'anglais exigés sans dépasser le nombre total de crédits prévus au diplôme, une condition d'admission particulière s'ajoutera au programme. Tout programme doit être conçu de façon à être autoportant (voir le règlement 2.12). ~~**La personne étudiante qui démontre par un test de classement avoir satisfait aux exigences d'anglais de son programme d'études est exemptée du cours et doit le remplacer, soit par un cours au choix, soit par un cours d'anglais de niveau supérieur, selon les exigences particulières de son programme d'études.**~~ ~~**Toutefois, selon le résultat obtenu au test de classement et selon les exigences particulières de son programme d'études, il se peut que la personne étudiante ait à suivre plus d'un cours d'anglais.**~~

Annexes

1. La progression dans les niveaux (du niveau 1000 au niveau 3000)

Une telle progression est la norme dans les départements de langues.

DALHOUSIE **GERM 1003 German for Beginners I** A seminar course for beginners only, and no previous knowledge is required. The course emphasizes the spoken language, and provides the student with a thorough knowledge of basic grammar. Conversational tutorials are a required part of the course. **GERM 1004 German for Beginners II** This course is the continuation of GERM 1003, and should be taken sequentially or in cases where students have a prior knowledge of the language and have been placed at this level by the Academic Advisor. The course emphasizes the spoken language, and provides the student with a thorough knowledge of basic grammar. Conversational tutorials are a required part of the course.	**GERM 2001 Intermediate German I** In Intermediate German I students will build on their basic skills, learning new structures and vocabulary, and work on listening and reading comprehension. Students will gain a greater ability both to understand and express themselves in German. Small conversation classes are offered once per week as an aid to developing speaking fluency. **GERM 2002 Intermediate German II** As a continuation of Intermediate German I, students will further develop their linguistic skills, learning new structures and vocabulary, and work on listening and reading comprehension. Students will gain a greater ability both to understand and express themselves in German. Small conversation classes are offered once per week as an aid to developing speaking fluency.	**GERM 3003 Advanced German I** Listening, speaking, reading, and writing skills in the German language will be promoted at an advanced level. Activities will include reading and writing texts, discussions, presentations, film viewing, and revising and developing grammar skills. **GERM 3004 Advanced German II** This course focuses on further improving listening comprehension, speaking, reading, and writing skills at an advanced level of German proficiency. Activities will include reading and writing texts, presentations, film viewing, and revising and developing grammar skills.
UNB **SPAN1203 Introductory Spanish I** Gives students solid background in the fundamentals of the Spanish language by engaging them in both classroom and computer laboratory settings in communicative use of the four language skills: listening, speaking, reading and writing. Multimedia materials will be used to provide a background in Hispanic culture. Closed to students with any knowledge of Spanish. **SPAN1204 Introductory Spanish II** Continuation of SPAN 1203. Students will build on the materials covered in SPAN 1203. Emphasis will be placed on improved listening, speaking, reading and writing. Multimedia approach to language and culture will be used. Students will be acquainted with background on Hispanic culture.	**SPAN2203 Intermediate Spanish I** Intended for students who have successfully completed Spanish Introductory courses. Enhances students' linguistic proficiency, allowing them to handle a variety of social situations. Students also develop cultural and historical understanding of the Hispanic world. By the end of SPAN 2203 students have insight into grammatical structures of the language, are able to sustain a conversation in real life situations and are able to discuss aspects of the Hispanic world. Multimedia materials will beused to provide a background on Hispanic culture. **SPAN2204 Intermediate Spanish II** A continuation of SPAN 2203, this course aims to further enhance students' linguistic proficiency and provide the concrete knowledge of more complex grammatical structures.	**SPAN3203 Advanced Spanish I: Advanced Grammar** Intended for students who have successfully completed Intermediate Spanish. The main objective of the course is to improve linguistic competency (acquired by speaking and writing) through the exploration of issues in the contemporary Hispanic world. A variety of language models, including newspapers, magazine articles, interviews and classroom discussions will set the stage for the assimilation of the conversational function of the language. Audio-visual materials will also be used. **SPAN3204 Advanced Spanish II: Conversation and Composition** Normally taken (as with SPAN 3203) with the first literature courses, thus complementing each other in improving the student's written and oral fluency through different types of class participation and assignments.

Préparé par la VRAEAP, le 7 avril 2026 v3.

SAINT MARY'S **IRST 1203 Scottish Gaelic - Introductory I ACST 1203** This course gives the student an introduction to the structure and useof Scottish Gaelic in a Nova Scotia context. Topics covered includegrammar and conversation basics, traditional and new Gaelic songs, andconversation aimed at specific social occasions and locations. **IRST 1204 Scottish Gaelic - Introductory II ACST 1204** This course gives the student a continuation of the introduction to thestructure and use of Scottish Gaelic in a Nova Scotia context. Topics covered include grammar and conversation basics, traditional and new Gaelic songs, and conversation aimed at specific occasions and locations.	**IRST 2327 Scottish Gaelic-Intermediate I ACST 2327** This course gives the student an opportunity to advance from theintroductory level in a structured environment. Topics covered includea review of grammar and conversation basics. Time will be spent oncomposition of short stories, translation of written and recorded Gaelic, traditional and new Gaelic songs, and poetry and conversation aimed atspecific social occasions and locations. **IRST 2328 Scottish Gaelic - Intermediate II ACST 2328** This course gives the student an opportunity to advance from the introductory level in a structured environment. Topics covered include a review of grammar and conversation basics. Time will be spent on composition of short stories, translation of written and recorded Gaelic, traditional and new Gaelic songs, and poetry and conversation aimed at specific social occasions and locations.	
MANITOBA **ICEL 1202 Introductory Icelandic 1** (Lab required) Language of instruction: English. Intended for students with little or no previous knowledge of Icelandic. Emphasis will be placed on functional spoken and written comprehension and communication, with some basic Icelandic grammar. Pronunciation and conversation skills are developed in weekly language and laboratory sessions. Reaches the A1.1 level of the Common European Framework of Reference for Languages **ICEL 1204 Introductory Icelandic 2** (Lab required) Language of instruction: English. Intended for students with little or no previous knowledge of Icelandic. Emphasis will be placed on functional spoken and written comprehension and communication, with some basic Icelandic grammar. Pronunciation and conversation skills are developed in weekly language and laboratory sessions. Reaches the A1.1 level of the	**ICEL 2202 Intermediate Icelandic 1** Languages of instruction: English and Icelandic. Emphasis on expanding the vocabulary and knowledge of more complex grammatical structures. Students develop their spoken and written comprehension and communication through conversational practice, oral presentations, watching films and television shows, studying fictional as well as non-fictional texts and writing short papers in Icelandic. Reaches the A2.1 level of the Common European Framework of Reference for Languages. **ICEL 2204 Intermediate Icelandic 2** Languages of instruction: English and Icelandic. Emphasis on expanding the vocabulary and knowledge of more complex grammatical structures. Students develop their spoken and written comprehension and communication through conversational practice, oral presentations, watching films and television shows, studying fictional as well as non-fictional texts and writing short papers in Icelandic.	**ICEL 3202 Advanced Icelandic 1** Language of instruction: Icelandic. Emphasis on advanced syntax and grammar, word formation, and the use of idiomatic phrases. Reading of selected fictional and non-fictional texts, spoken and written discussion, translation exercises, oral presentations and written composition. **ICEL 3204 Advanced Icelandic 2** Language of instruction: Icelandic. Emphasis on advanced syntax and grammar, word formation, and the use of idiomatic phrases. Reading of selected fictional and non-fictional texts, spoken and written discussion, translation exercises, oral presentations and written composition.

Common European Framework of Reference for Languages.	Reaches the A2.2 level of the Common European Framework of Reference for Languages.	
MANITOBA **UKRN 1312 Introductory Ukrainian 1** (Lab required) Basic grammar, conversation, composition and reading. Emphasis is placed on communication skills. Cultural content is introduced through a range of audio-visual materials. Not open to native speakers and students with high school Ukrainian credit. **UKRN 1314 Introductory Ukrainian 2** (Lab required) This course provides an introductory study of phonetics, grammar, and vocabulary. The course is intended for students who already have a knowledge of the alphabet and the sound system and elementary oral comprehension and reading, writing, and speaking skills.	**UKRN 2722 Intermediate Ukrainian 1** Grammar review, conversation, translation and reading of selected texts. Development of communication skills through practical exercises. Cultural content is introduced through audiovisual materials. **UKRN 2724 Intermediate Ukrainian 2** This course provides grammar review, conversation, translation, and reading of selected texts. The course is intended for students who already have basic oral comprehension and reading, writing, and speaking skills.	**UKRN 3952 Advanced Ukrainian Conversational Practice** Development of oral and comprehension skills within the context of contemporary Ukrainian living culture via a variety of sources, such as: short stories, news articles, comics, cartoons, films, music, etc. **UKRN 3962 Advanced Ukrainian Through Short Stories** Development of advanced language skills in modern Ukrainian: writing, reading, listening comprehension, and speaking. Continued work in advanced composition, translation, readings and study of selected literary and other texts within the context of short stories.

2. Équilibrer la distribution des cours dans la feuille de route : l'exemple du B.A.

Dans les exemples suivants, les compétences de base incluant la formation linguistique sont indiquées en vert. Il y a quatre cours de niveau 1000 (FASS1000, FRAN1003/1500, ANGL1012), ce qui laisse de la place pour 6 crédits dans chaque majeure et mineure respectivement dans la 1re année.

En 2e année, les compétences de base comprennent 3 cours de niveau 2000.

B.A. avec majeure cheminement distinction et mineure

1re année	2e année	3e année	4e année
Mineure – 1000	Mineure	Mineure	Mineure – 3000/4000
Mineure – 1000	Mineure	Mineure – 3000/4000	Mineure – 3000/4000
MAJEURE – 1000	MAJEURE	MAJEURE	MAJEURE – 3000/4000
MAJEURE – 1000	MAJEURE	MAJEURE	MAJEURE – 3000/4000
Choix – 1000	MAJEURE	MAJEURE	MAJEURE – 3000/4000
Choix – 1000	MAJEURE	MAJEURE – 3000/4000	MAJEURE – 3000/4000
FASS1000	MAJEURE	MAJEURE – 3000/4000	MAJEURE – 3000/4000
FRAN1500	FRAN2600	MAJEURE – 3000/4000	MAJEURE – Mémoire 4000
FRAN1003	STAT2653, PHIL, etc.	Choix	
ANGL1012	ANGL2021, ESPA, etc.	Choix	Choix
Max. 48 cr. 1000 **15 à 21 cr. de compétences de base**	**Raisonnement** = STAT, MATH, PHIL, ANGL, FRAN, ALLE, ESPA	**Min. de 39 cr. 3000/4000**	**6 cr. 4000 incluant un mémoire ou projet de fin d'études**

B.A. avec double majeure cheminement distinction

1re année	2e année	3e année	4e année
2e MAJEURE – 1000	2e MAJEURE	2e MAJEURE ou choix	2e MAJEURE ou choix
2e MAJEURE – 1000	2e MAJEURE	2e MAJEURE	2e MAJEURE – 3000/4000
1re MAJEURE – 1000	2e MAJEURE	2e MAJEURE – 3000/4000	2e MAJEURE – 3000/4000
1re MAJEURE – 1000	1re MAJEURE	2e MAJEURE – 3000/4000	2e MAJEURE – 3000/4000
Choix – 1000	1re MAJEURE	2e MAJEURE – 3000/4000	Mémoire commun 4000 combinant les 2 majeures
Choix – 1000	1re MAJEURE	1re MAJEURE – 3000/4000	
FASS1000	1re MAJEURE	1re MAJEURE – 3000/4000	1re MAJEURE – 3000/4000
FRAN1500	FRAN2600	1re MAJEURE – 3000/4000	1re MAJEURE – 3000/4000
FRAN1003	STAT2653, PHIL, etc.	1re MAJEURE – 3000/4000	1re MAJEURE – 3000/4000
ANGL1012	ANGL2021, ESPA, etc.	Choix	1re MAJEURE – 3000/4000
Max. 48 cr. 1000 **15 à 21 cr. de compétences de base**	**Raisonnement** = STAT, MATH, PHIL, ANGL, FRAN, ALLE, ESPA	**Min. de 39 cr. 3000/4000**	**6 cr. 4000 incluant un mémoire ou projet de fin d'études**

B.A. avec majeure cheminement régulier et double mineure

1re année	2e année	3e année	4e année
1re mineure – 1000	1re mineure	1re mineure	1re mineure – 3000/4000
1re mineure – 1000	1re mineure	1re mineure – 3000/4000	1re mineure – 3000/4000
2e mineure – 1000	2e mineure	2e mineure	2e mineure – 3000/4000
2e mineure – 1000	2e mineure	2e mineure – 3000/4000	2e mineure – 3000/4000
MAJEURE – 1000	MAJEURE	MAJEURE	MAJEURE – 3000/4000
MAJEURE – 1000	MAJEURE	MAJEURE	MAJEURE – 3000/4000
FASS1000	MAJEURE	MAJEURE	MAJEURE – 3000/4000
FRAN1500	FRAN2600	MAJEURE	MAJEURE – 3000/4000
FRAN1003	STAT2653, PHIL, etc.	MAJEURE	MAJEURE – 3000/4000
ANGL1012	ANGL2021, ESPA, etc.	Choix	MAJEURE – 4000
Max. 48 cr. 1000 **15 à 21 cr. de compétences de base**	**Raisonnement** = STAT, MATH, PHIL, ANGL, FRAN, ALLE, ESPA	**Min. de 36 cr. 3000/4000**	**Min. 3 cr. 4000 dans la majeure**

B.A. avec double majeure cheminement régulier et mineure

1re année	2e année	3e année	4e année
Mineure – 1000	Mineure	Mineure	Mineure – 3000/4000
Mineure – 1000	Mineure	Mineure – 3000/4000	Mineure – 3000/4000
2e MAJEURE – 1000	2e MAJEURE	2e MAJEURE	2e MAJEURE – 3000/4000
2e MAJEURE – 1000	2e MAJEURE	2e MAJEURE	2e MAJEURE – 3000/4000
1re MAJEURE – 1000	1re MAJEURE	2e MAJEURE – 3000/4000	2e MAJEURE – 3000/4000
1re MAJEURE – 1000	1re MAJEURE	2e MAJEURE – 3000/4000	2e MAJEURE – 4000
FASS1000	1re MAJEURE	1re MAJEURE	1re MAJEURE – 3000/4000
FRAN1500	FRAN2600	1re MAJEURE – 3000/4000	1re MAJEURE – 3000/4000
FRAN1003	STAT2653, PHIL, etc.	1re MAJEURE – 3000/4000	1re MAJEURE – 3000/4000
ANGL1012	ANGL2021, ESPA, etc.	Choix	1re MAJEURE – 4000
Max. 48 cr. 1000 **15 à 21 cr. de compétences de base**	**Raisonnement** = STAT, MATH, PHIL, ANGL, FRAN, ALLE, ESPA	**Min. de 36 cr. 3000/4000**	**Min. 3 cr. 4000 dans chaque majeure**

3. La formation linguistique obligatoire au B.A.A., au B. Sc. et au B.A.

B.A.A. – La formation linguistique obligatoire

Formation linguistique selon les résultats au test de classement en FRAN		Formation linguistique selon les résultats au test de classement en ANGL		Total	**Notes** :
Crédits exigés	6 à 9 cr. FRAN	Crédits exigés	0 à 6 cr. ANGL	6 à 12 cr.	Pour le B.A.A., les autres cours hors faculté figurent ailleurs dans le règlement.
9 cr.	FRAN1500/**2600** + FRAN1003 **ou** 9 cr. de cours équivalents obtenus dans un autre établissement	0 cr.	Dépassement du niveau d'ANGL**2022**	9 cr.	Ceux-ci comprennent un **minimum de 9 crédits hors faculté** (ex. PHIL, LITT, HIST, SOCI, ANGL).
		3 cr.	ANGL1012, **2021** ou **2022**	12 cr.	Il y a également l'option d'une **mineure hors faculté** (24 cr.) ou d'une **majeure hors faculté** (36 cr.).
6 cr.	FRAN1500/**2600** **ou** 6 cr. de cours équivalents obtenus dans un autre établissement	0 cr.	Dépassement du niveau d'ANGL**2022**	6 cr.	Ces éléments sont dans les normes pour le B.A.A.
		3 cr.	ANGL**2022**	9 cr.	
		6 cr.	ANGL**2021**/**2022** ou ANGL1012/**2021**	12 cr.	

B. Sc. – Les crédits de cours hors faculté incluant la formation linguistique obligatoire

Formation linguistique selon les résultats au test de classement en FRAN		Formation linguistique selon les résultats au test de classement en ANGL		Crédits de cours hors faculté au choix (ex. PHIL, LITT, HIST, SOCI, ANGL)		Total hors faculté
Crédits exigés	6 à 9 cr. FRAN	Crédits exigés	0 à 6 cr. ANGL	Crédits exigés	0 à 6 cr. hors faculté au choix	12 cr.
9 cr.	FRAN1500/**2600** + FRAN1003 **ou** 9 cr. de cours équivalents obtenus dans un autre établissement	0 cr.	Dépassement du niveau d'ANGL**2022**	3 cr.	Cours hors faculté au choix	12 cr.
		3 cr.	ANGL1012, **2021** ou **2022**	0 cr.	s/o	12 cr.
6 cr.	FRAN1500/**2600** **ou** 6 cr. de cours équivalents obtenus dans un autre établissement	0 cr.	Dépassement du niveau d'ANGL**2022**	6 cr.	Cours hors faculté au choix	12 cr.
		3 cr.	ANGL**2022**	3 cr.	Cours hors faculté au choix	12 cr.
		6 cr.	ANGL**2021**/**2022** ou ANGL1012/**2021**	0 cr.	s/o	12 cr.

Note : Le B. Sc. peut comprendre jusqu'à 42 crédits hors faculté, incluant les 12 crédits obligatoires ci-dessus, une mineure (24 cr.) et/ou des cours au choix.

B.A. – Les compétences de base incluant la formation linguistique obligatoire

INITIATION		COMMUNICATION orale et écrite		LANGUE SECONDE		RAISONNEMENT		TOTAL
FASS1000 Initiation aux études universitaires		Formation linguistique selon les résultats au test de classement		Formation linguistique selon les résultats au test de classement		STAT, MATH, PHIL, ALLE, ESPA, ANGL ou FRAN		Compét. de base
Crédits exigés	3 cr. FASS1000	Crédits exigés	6 à 9 cr. FRAN	Crédits exigés	0 à 6 cr. ANGL	Crédits exigés	6 cr.	15 à 21 cr.
3 cr.	FASS1000 ou l'équivalent [**Exemption** en cas de transfert de 24 cr. ou plus d'un autre établ.]	9 cr.	FRAN1500/**2600** + FRAN1003 **ou** 9 cr. de cours équivalents obtenus dans un autre établissement	0 cr.	Dépassement du niveau d'ANGL**2022**	6 cr.	6 cr. parmi les cours de STAT, MATH, PHIL, ALLE, ESPA, ANGL ou FRAN	18 cr.
				3 cr.	ANGL1012, **2021** ou **2022**			21 cr.
3 cr.	FASS1000 ou l'équivalent [**Exemption** en cas de transfert de 24 cr. ou plus d'un autre établ.]	6 cr.	FRAN1500/**2600** **ou** 6 cr. de cours équivalents obtenus dans un autre établissement	0 cr.	Dépassement du niveau d'ANGL**2022**	6 cr.	6 cr. parmi les cours de STAT, MATH, PHIL, ALLE, ESPA, ANGL ou FRAN	15 cr.
				3 cr.	ANGL**2022**			18 cr.
				6 cr.	ANGL**2021**/**2022** ou ANGL1012/**2021**			21 cr.